

# LA LETTRE DU 18 JUIN *Le combat de l'avenir*

Vingt-sixième année - n° 209 - sept. 2018 — *Président-fondateur : Jacques Dauer - Président d'honneur : Luc Beyer de Ryke*

Siège social : 4, rue Raymond-Queneau, 75018 Paris — **Rédaction et courrier**: Boîte postale 48, 94700 Maisons-Alfort et [acadgaul1@free.fr](mailto:acadgaul1@free.fr) — Directeur de la publication : Georges AIMÉ — *Les textes reçus non publiés ne sont pas retournés à leurs expéditeurs ; les articles doivent nous parvenir dans la première semaine du mois, ils engagent la seule et unique responsabilité de leurs auteurs — Publication diffusée via la toile. Dans le cadre de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les utilisateurs de cette lettre d'information disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression concernant leurs données personnelles. Ce droit peut s'exercer en nous envoyant votre demande par voie postale ou par courriel (adresses ci-dessus).*

**Tous nos articles sont sur [www.academie-gaullisme.fr](http://www.academie-gaullisme.fr)**



## ALLONS LE CHERCHER !

par Georges AIMÉ

**I**ncidents à répétition à la SNCF, déficience de nombreuses installations électriques, état des routes nationales déplorables depuis qu'elles ne le sont plus, voirie de beaucoup de villes de France catastrophique, etc. Voilà le résultat du désengagement de l'État. Pour répondre aux exigences de Bruxelles et tenter de se conformer aux fameux 3 % de déficit budgétaire, ce Gouvernement, comme les précédents, se plie aux desiderata des tenants de l'ultra-libéralisme et des européistes bêats. Ainsi, en Europe, les domaines régaliens — pour ne citer que ceux-là — du transport, de l'énergie, des moyens de communication sont-ils confiés à des sociétés privées, le plus souvent multinationales, dont le premier souci — et c'est bien normal — est la rentabilité et non la maintenance et l'entretien, quoi que l'on nous dise.

L'exemple du viaduc italien en est la malheureuse illustration où, beaucoup moins dramatique, les incendies de transformateurs qui ont perturbé le trafic ferroviaire durant l'été.

Un État dans lequel les investissements ne

représentent plus que 3,6 % de son budget, qui confie son avenir à des fonds spéculatifs, son indépendance à des sociétés apatrides est un pays en voie de désintégration.

Un État, actionnaire de sociétés obéissant, le doigt sur la couture du pantalon, aux diktats d'une puissance défendant par ailleurs ses intérêts, est un pays colonisé en voie de déliquescence (l'affaire iranienne nous le démontre).

L'État n'est pas une entreprise privée. Il est des investissements que lui seul peut réaliser, en particulier ceux qui servent à l'unité de la Nation et à la cohésion du territoire (grands chantiers publics entre autres), ils ne sont rentables qu'à moyen ou long termes. Cependant, pour mener à bien ses missions sans continuer à creuser le déficit, il faut que ce soit la Banque de France qui prête directement à l'État de l'argent à taux zéro (encore un méfait du traité de Maastricht). S'il en avait été ainsi depuis le début on ne parlerait pas de déficit abyssal (...pour les pleureurs et les pleureuses l'inflation ça se contrôle si on sait faire les bons choix).

**SOMMAIRE** — Pages 1 et 2 : **Georges Aimé, Allons le chercher !** — Pages 3 à 6 : **Pierre Chastanier, Le Renouveau gaulliste (2<sup>e</sup> partie)** — Pages 7 et 8 : **Marc Dugois, L'offre et la demande** — Pages 9 et 10 : **Brigitte Tachot, La dictature de la victimisation** — Pages 11 et 12 : **Christine Alfarge**, compte rendu du dîner-débat présidé par le Pr **Pierre-Marie Lledo**, thème « *Où en est le cerveau ?* » — Pages 13 à 24 : **Paul Kloboukoff, Pourquoi tant de reculs, d'improvisations et de cafouillages** — Page 25 : Bulletin inscription dîner-débat du 12 septembre présidé par **Pierre Chastanier**, thème : « *Le Renouveau gaulliste* ».



Les effets négatifs de ces privatisations ou de l'externalisation de services à tout prix sont multiples. Outre l'entretien aléatoire dont on vient de parler, les conséquences pour la population de notre Pays sont nombreuses : chômage endémique dû à l'embauche par des sociétés basées hors de France de salariés non régis par le même code du Travail, emploi de clandestins ou de travailleurs étrangers n'ayant pas les qualifications requises, pression sur les salaires, pression psychologique, surmenage, etc.

Nos dirigeants politiques se suivent et se ressemblent : ils ont tous une fâcheuse tendance à penser que l'argent public leur appartient et qu'ils peuvent en user et abuser comme bon leur semble, qu'ils n'ont de compte à rendre à personne, surtout pas au peuple. Une fois n'étant pas coutume, ils feraient bien s'inspirer des pratiques des élus allemands et scandinaves.

Le peuple ? En particulier celui qui travaille ou celui qui a travaillé, c'est-à-dire les retraités. Des nantis ! Ils sont là pour payer et se taire. Payer pour toute la misère du monde. Cette misère, la plupart du temps provoquée par des va-t'en guerre, bien à l'abri dans leurs tours d'ivoire et leurs coffres-forts.

Eh bien non !

On ne peut impunément demander à la classe moyenne – celle qui paie le plus d'impôts – des efforts et ne pas s'appliquer les restrictions que l'on se plaît à imposer.

Certes, notre Pays doit se réformer mais ce n'est pas en tapant sur ceux qui ne sont ni pauvres ni riches qu'on y arrivera ! Ce n'est pas en obéissant aveuglément aux règles imposées par Bruxelles que l'on résoudra nos problèmes. Nous n'avons pas besoin de la Commission pour savoir ce qui est bon pour la France. C'est aux Français de décider de leur avenir et pas à des banquiers ou à des tenants de l'ultra-capitalisme et de la financiarisation de l'économie.

Il est symptomatique d'observer que lorsqu'il s'agit d'imposer des règles financières et des sacrifices aux peuples les dirigeants de cette pseudo Europe savent se retrouver et faire front commun mais quand il s'agit d'accueillir des réfugiés contraints de fuir leurs pays pour cause de guerres déclenchées par notre colonisateur (pour le plus grand profit des groupes de pression militaro-industriels) il n'y a plus d'unité.

Sauve qui peut ! Chacun pour soi ! Faire payer, oui ! Payer, non !

Les élections européennes de mai revêtent un caractère important : Europe fédérale ou Europe des Nations ? Nous devons d'ores et déjà nous mobiliser et ne pas nous laisser décourager par la horde médiatique aux ordres qui, inévitablement, va crier au nationalisme, au populisme et autre passéisme, et va nous promettre récession, catastrophes économiques et guerre.

L'Europe des Nations est le seul moyen de construire une Europe prospère et en paix. Le seul moyen pour que les tenants de la peste brune ne prennent pas le pouvoir. Ce qui se passe aujourd'hui dans les principaux pays européens, y compris en Allemagne, nous le démontre.

Coopération bilatérale et/ou multilatérale s'adossant sur un équilibre des échanges et le respect de l'interlocuteur mais refusant tout compromis avec des pays ne respectant pas les droits de l'Homme au sens où notre démocratie l'entend et l'égalité entre les êtres humains (à ce titre il convient de bannir sans atermoiements tout prosélytisme religieux) n'est pas un repli sur soi ou un enfermement mais une ouverture vers l'autre.

Le Renouveau gaulliste c'est ça ! N'en déplaise à tous ceux qui se sont plus et se plaisent à trouver le Général « d'un autre temps ». Allons le chercher ! ■



## LE RENOUVEAU GAULLISTE, deuxième partie

par Pierre CHASTANIER

*Les propositions que nous propose Pierre Chastanier dans son dernier ouvrage, Le Renouveau gaulliste, méritent d'être soumises à la réflexion et à l'analyse de tous les lecteurs de La lettre du 18 Juin. Nombreux sont ceux qui se retrouveront dans ces écrits et partageront le même souhait de voir renaître une « certaine idée de la France ». N'hésitez pas à faire part de vos remarques à l'auteur. (La publication s'étendra sur plusieurs numéros.)*

### 4. - Nos religions et nos coutumes

Il y a belle lurette qu'on de qualifie plus la France de « Fille aînée de l'Eglise ». Si nos concitoyens se réclament encore majoritairement du Christianisme (65 %) et plus particulièrement du Catholicisme, l'Islam est devenu, devant le Judaïsme, la deuxième religion de France.

Mais seuls 7 % des Chrétiens fréquentent encore régulièrement nos 45.000 églises et temples où officient un nombre de plus en plus réduit de prêtres et de pasteurs alors que sur les 5 à 6 millions de Musulmans français, presque tous sunnites, le nombre de pratiquants réguliers dépasse désormais celui des Catholiques posant le délicat problème des mosquées, indispensables à l'exercice du culte, qui dans le cadre de la Loi de 1905 sur la Laïcité ne peuvent bénéficier directement d'un financement public alors que dans le même temps certaines communes peinent à entretenir des églises trop souvent vides !

À la différence de l'Islam mal représenté par le Conseil Français du Culte Musulman qui n'est pas une autorité religieuse, le Judaïsme sous l'égide du Consistoire Central Israélite de France administre sous la tutelle d'un Grand Rabbin la pratique religieuse de 600.000 de nos ressortissants.

La Laïcité, dont la France revendique la vertu après les farouches oppositions de la fin du XIXème siècle, essaie de permettre à chaque communauté, malgré des difficultés réitérées, de croire ou de ne pas croire et de pratiquer sa religion sans affectation, n'autorisant qu'aux seuls Ministres des Cultes la vêtue témoignant

publiquement de leurs fonctions et interdisant à l'école et dans la sphère publique le port de signes religieux ostentatoires.

A l'heure du terrorisme international, de nombreux Musulmans, qui en sont souvent les premières victimes, souffrent de l'assimilation rapide faite entre Islam et Islamisme radical. Il est urgent que leurs autorités religieuses s'affichent clairement dans le camp de la République, interdisant les financements provenant de sources douteuses, fustigeant les prêches salafistes, formant les Imams de France dans le cadre et le respect de nos lois, prônant l'égalité entre les hommes et les femmes et participant activement à une exégèse des textes sacrés compatible avec nos valeurs.

Au pays de Voltaire, on conviendra aisément que Dieu, pour ceux qui croient en Lui, n'a sans doute que faire d'un prosélytisme menaçant risquant de créer la division et la haine là où la religion devrait apporter le réconfort et l'amour du prochain et se moque pas mal des rites alimentaires ou vestimentaires !

Nos modes de vie aussi évoluent. Les veillées campagnardes ont, depuis le début des années 60, cédé la place aux soirées télévisées, allant maintenant, grâce à la multiplication des médias, de la « TV nourrice » des petits à la débilité des Téléréalités. Les grandes chaînes façonnent les cerveaux, pas toujours dans le bon sens, pour les préparer à avaler leurs spots publicitaires. Internet, la meilleure et la pire des choses comme aurait dit Esopé, associé aux progrès de la téléphonie mobile,



transforme tellement notre jeunesse qu'on se demande si la prochaine mutation génétique ne va pas tout simplement supprimer les mouvements d'opposition du pouce !

La musique, la consommation d'alcool ou de « chit », les belles fringues, la taille basse des jeans, les tenues des filles, tout change ! On ne se lève plus

dans le métro pour laisser sa place à la vieille dame et de nombreux jeunes restent longtemps chez leurs parents car le monde moderne ne favorise guère leur insertion dans la vie active ! Les retraités et surtout les personnes dépendantes, dès qu'ils ne peuvent plus vivre seuls, sont aiguillés vers des maisons de retraite. Au siècle de la vitesse, pas de pitié pour les canards boiteux !

## 5. - Notre économie et notre mode de vie

La France est-elle vraiment entrée dans la troisième révolution industrielle ? Avec le développement des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) nous sautons dans le « tout numérique » et les pays développés, dont la France, doivent tout mettre en œuvre pour rester dans la course d'un progrès technologique de plus en plus rapide qui va changer la planète.

Les débats sur l'après-pétrole, le nucléaire, les énergies renouvelables, les nanotechnologies, les progrès gigantesques de la biologie et de la médecine ouvrent la porte à une ère nouvelle où l'on verra se combiner un système décentralisé de production et de distribution d'énergie, éolienne, photovoltaïque, géothermique et une capacité de stocker cette énergie sous forme d'Hydrogène afin de pouvoir la réutiliser sans perte et sans effet de serre.

Source de millions d'emplois verts, cette transition énergétique va-t-elle donner naissance à un nouveau « capitalisme redistribué » ou, une fois encore, sera-t-elle l'occasion d'accroître les inégalités entre riches de plus en plus riches et pauvres de plus en plus pauvres, entre pays développés et pays émergents et succombera-t-elle aux rapports de pouvoirs entre de nouveaux géants (GAFA par exemple) et une masse ignorante qui s'en remettra aux grandes entreprises, aux experts et aux entrepreneurs high-tech de toutes sortes, rois de l'obsolescence programmée, qui lui offriront leurs solutions techniques innovantes ?

Pour se préparer au mieux à ces bouleversements un effort d'éducation sans précédent doit être entrepris. Et à l'heure d'Internet, notamment à cause des zones d'ombre, les populations rurales en ignorent le fonctionnement.

C'est dès l'école que naîtra cette société post-énergie fossile ou post-nucléaire à condition de préparer de

nouvelles générations de professeurs et d'offrir à chacun l'égalité des chances !

Notre mode de vie va changer aussi. Le développement des transports automatiques et du télétravail restructurera peut-être l'espace entre villes et campagnes et les progrès de la Médecine vont brutalement accroître l'espérance de vie. Mais en attendant, dans nos métropoles, l'organisation de la collectivité continuera à se heurter à de grandes difficultés : urbanisme inconséquent (combien de millions d'heures perdues chaque jour sur le périphérique parisien ?), désindustrialisation massive créant des zones entières de sous-emplois, gestion des terroirs abandonnée aux seuls industriels de la terre, délinquance incontrôlée dans les banlieues, gestion de l'entreprise vouée aux seuls dialogues difficiles entre syndicats peu représentatifs et patronat trop égocentrique, organisation politique budgétivore, gérant la société au lieu d'être le garant de ses valeurs.

Le désir de démocratie directe, le besoin de dialogue se font cependant de plus en plus ressentir. L'engouement pour « En Marche » ne marque-t-il pas d'ailleurs le besoin d'en finir avec la vieille politique même si ceux qui s'y engouffrent ne discernent pas forcément l'emprise des puissants embusqués derrière leurs bonnes volontés.

Liberté et responsabilité : voici les deux mots forts qui doivent conduire à la société de demain. Liberté d'entreprendre et de jouir d'un juste retour de ses efforts, responsabilité envers les hommes, impliquant solidarité, justice sociale mais aussi exigence entre droits et devoirs. Le renouveau n'adviendra que le jour où, comme le souhaitait Saint-Simon, l'on demandera à chacun selon ses capacités et l'on récompensera chacun selon ses mérites.

Ainsi la France ne risquera jamais d'être « une petite lumière qui s'éteint ».



## 6. - Triomphe de l'ultra capitalisme

Les illusions de 68 retombées sur une jeunesse vite refroidie, les chocs pétroliers, les crises, la fin de la guerre froide, l'accouchement dystoïque de l'Europe, les guerres du Golfe ont irrémédiablement poussé les Nations occidentales manipulées de façon souterraine par de grands lobbies capitalistes à travers les médias qu'ils contrôlent, vers une mondialisation forcenée où les multinationales trouvent l'opportunité unique de s'exonérer des barrières sociales, tarifaires, fiscales et douanières qui entravaient encore leur incessante quête de profit.

Peu importe que les classes populaires souffrent des licenciements boursiers, que les Etats soient spoliés des recettes fiscales, juste retour pourtant des aides soigneusement négociées par des subsidologues avides. Les délocalisations vers l'Asie du Sud-Est ont brutalement démontré, s'il en était encore besoin, que la concurrence libre et non faussée pourtant prônée de part et d'autre de l'Atlantique n'était qu'un songe creux et que la disparition des frontières permettrait en fait de remodeler massivement l'implantation géographique des usines pour profiter des bas salaires de populations taillables et corvéables à merci, des pratiques fiscales discriminatoires de certains Etats, ou des libertés avec l'environnement de certains autres, donnant ainsi naissance à la nouvelle règle ultra libérale :

*« Produisons dans les pays émergents tant que la main d'œuvre y est bon marché, vendons aux pays occidentaux tant qu'ils sont encore solvables, constatons la quasi-totalité de nos profits dans des paradis fiscaux... » !*

Et tant pis si un chômage endémique doit en résulter, laminant les classes moyennes et appauvrissant de plus en plus les classes laborieuses, ouvriers et agriculteurs, réduits à la seule règle qu'on leur tolère encore, celle d'une assistance sociale généralisée.

Jamais la spéculation boursière n'a atteint de tels sommets.

Selon François Morin, les transactions de l'économie dite réelle, estimées par le PIB mondial, ne représenteraient guère plus de 2% de l'ensemble des transactions (financières et réelles), soit 50 fois moins que les échanges spéculatifs. Les échanges d'actions, quant à eux, sont 100 fois plus importants que l'investissement dans les entreprises !

La généralisation d'Internet a transformé la planète (et en particulier le système bancaire) en un gigantesque Casino où les échanges de devises représentent désormais 25 fois le PIB mondial !

Où sont les grands capitaines d'industrie, les Renault, les Ford, les Rockefeller qui bâtent des empires ? Les managers d'aujourd'hui pilotent trop souvent leurs entreprises, les yeux rivés sur les cours de Bourse qui valorisent leurs Stock-options. Peu importe où se situent leurs centres de production pourvu qu'on les laisse « *manager en paix* » sans impôts, ou le moins possible, sans contrôles, sans douanes, sans code du travail, sans règles environnementales et avec un minimum de salariés !

Ils ont gagné la première bataille de la mondialisation construisant à travers l'OMC un monde sans frontière où, chaque jour, la part de la richesse mondiale possédée par le 1 % des plus riches ne cesse d'augmenter (Ce 1 % possède autant aujourd'hui que les 99 % autres) et certains parmi eux qui « *pèsent* » plus lourd que de nombreux Etats, peuvent tout acheter, y compris les consciences !

Quel peut être à ce niveau le poids d'une revendication syndicale, d'une manifestation contre les licenciements boursiers, d'une crainte de la jeunesse pour son avenir.

La généralisation d'Internet a transformé la planète (et en particulier le système bancaire) en un gigantesque Casino où les échanges de devises représentent désormais 25 fois le PIB mondial !

Où sont les grands capitaines d'industrie, les Renault, les Ford, les Rockefeller qui bâtent des empires ? Les managers d'aujourd'hui pilotent trop souvent leurs entreprises, les yeux rivés sur les cours de Bourse qui valorisent leurs Stock-options. Peu importe où se situent leurs centres de production pourvu qu'on les laisse « *manager en paix* » sans impôts, ou le moins possible, sans contrôles, sans douanes, sans code du travail, sans règles environnementales et avec un minimum de salariés !

Ils ont gagné la première bataille de la mondialisation construisant à travers l'OMC un monde sans frontière où, chaque jour, la part de la richesse mondiale possédée par le 1 % des plus riches ne cesse d'augmenter (Ce 1 % possède autant aujourd'hui que les 99 % autres) et certains parmi eux qui « *pèsent* » plus lourd que de nombreux Etats, peuvent tout acheter, y compris les consciences !

Quel peut être à ce niveau le poids d'une revendication syndicale, d'une manifestation contre les licenciements boursiers, d'une crainte de la jeunesse pour son avenir.



## 7. - Le mouvement social-libéral

Le 6 avril 2016, Emmanuel Macron lançait le mouvement « *En Marche* » dans sa ville natale, à Amiens avec la volonté de « *refonder par le bas* » et une certitude : « *Ce mouvement ne sera que ce que nous en ferons. Il ne dépend, depuis le premier jour, que de l'engagement de chacun* ».

Qui ne saluerait un si bel exploit ?

S'inspirant d'un modèle social-libéral (en proposant sans doute un des premiers ce néologisme, je n'avais cessé dès 1989, de revendiquer « *une société suffisamment libérale pour que l'économie fonctionne et suffisamment sociale pour que persiste le désir de vivre ensemble* » (NDLA : « *Lettre aux Fils et Filles de l'Alouette* », tome 1) ce nouveau mouvement allait naître sur les décombres de la social-démocratie décimée en France par les rétropédalages incessants du Président Hollande !

Malgré de réelles tentatives pédagogiques lors du vote de sa loi éponyme, Emmanuel Macron venait de découvrir que, même Ministre d'un gouvernement de gauche, il ne pouvait faire passer les réformes qu'il estimait indispensables et aidé par des forces aussi puissantes qu'occultes, il allait en tirer la conclusion : « *créer son propre mouvement et faire sécession* ».

Se voulant « *Ni de Droite, Ni de Gauche* », il allait prospérer rapidement au cours de la campagne présidentielle servi par des événements majeurs qui allaient bousculer les règles du jeu politique :

- le désastre des primaires tant chez les « LR-UDI » qu'au PS ;
- l'*Affaire Fillon* ;
- le renoncement d'Alain Juppé qui entraînera l'adhésion décisive de François Bayrou aux côtés d'Emmanuel Macron.

Mais, une fois élu Président, sa stratégie s'est rapidement tournée vers la conquête radicale du pouvoir plutôt que vers la recherche consensuelle d'une coalition nationale. Emmanuel Macron est peut-être plus un « *homme de Gauche* » qui a voulu élargir à Droite son assise politique, qu'un « *homme de large consensus* ». Il a été Ministre d'un Gouvernement socialiste et puissamment aidé par des socialistes notoires (Attali, Bergé, Collomb, Ferrand, ...). Cela l'a sans doute marqué !

C'est pourquoi il a cherché à débaucher à la manière des Horace vainquant un à un les Curiace quelques seconds couteaux Républicains au lieu de tendre la main dès le lendemain de l'élection présidentielle aux LR-UDI et à leurs Chefs ainsi qu'aux Chefs du PS en leur proposant d'unir leurs forces « **des LR au PS** » dans une coalition d'Union Nationale capable de rassembler le plus largement possible les Français de tous bords afin de

mener à bien les indispensables réformes dont le pays a besoin.

Car même si cette main tendue s'était vue rejetée (*y compris d'ailleurs si l'offre n'avait été qu'habileté de sa part*), il en serait sorti grandi car le peuple aurait applaudi cette démarche et les débauchages se seraient alors transformés en ralliements !

Le choix d'Emmanuel Macron va donc favoriser une scission à Droite entre « *contributifs et non contributifs* » et il en sera de même à Gauche.

Nous aurons alors 4 groupes d'opposants au lieu de 2, les deux extrêmes (FI et FN) et les composantes non contributives des deux partis traditionnels LR et PS : Diviser pour régner !

Mais, l'écrasante victoire, aisément prévisible, aux Législatives qui ont suivi, allant bien dans le sens de la concordance des choix des Français qui veulent « *donner une majorité au nouveau Président* » fut pour la première fois dans l'histoire de la Vème République entachée d'une abstention record aggravée par l'importance des votes blancs et nuls.

1 Français sur 3 seulement s'est déplacé pour voter.

Du jamais vu !

La défiance de nos concitoyens pour les « *politiques* » s'est non seulement traduite par ce rejet du vote qui enlève à l'exploit une bonne partie de sa légitimité mais aussi par la persistance des « *Affaires* » puisque Fillon, Le Roux, à peine enterrés on se rua ensuite sur Ferrand, Bayrou, de Sarnez, Goudard avec le risque de voir plusieurs Chefs de groupes à l'Assemblée Nationale poursuivis par la Justice pour emplois fictifs (on se souvient de la condamnation d'Alain Juppé justement pour...*emplois fictifs* qui lui avait valu une peine d'inéligibilité sans laquelle il aurait été élu Président de la République en 2007 au lieu de Nicolas Sarkozy).

Le renouveau de la vie politique est bien là. Beaucoup de nouveaux visages, une parité devant certes être saluée, la promesse de réduire le cumul à deux ou trois mandats consécutifs dans la même fonction.

Attention cependant, si c'est, au-delà du raisonnable, pour passer de Député à Sénateur, de Maire à Conseiller Régional ou toute autre combine « *à la Poutine* », la démocratie n'y trouverait guère son compte et le faux argument qui consisterait à dire qu'un tel système nous priverait de l'expérience des vieux « *briscards* » se heurterait à cette implacable logique des cimetières remplis de gens qui étaient pourtant indispensables ! ■

À suivre.



## L'OFFRE ET LA DEMANDE

par Marc DUGOIS

**L**'équilibre entre l'offre et la demande est le lien fondamental entre les individus et les groupes, la justification de leurs échanges. L'anthropologue et professeur au Collège de France Marcel Mauss a parfaitement expliqué que dans tout groupe cohérent le don entraînait ce qu'il appelait le contre-don et que le « donner-recevoir-rendre » était au service du lien social et qu'il le nourrissait. Mauss a développé que le don et le contre-don étaient ce qu'il a appelé un « fait social total » à dimensions culturelle, économique, religieuse, symbolique et juridique et qu'il ne pouvait être réduit à l'une ou à l'autre de ses dimensions.

Les échanges fondés sur l'offre et la demande s'inscrivent dans des chaînes d'échanges et c'est la disharmonie actuelle de ces chaînes qui est à la base de toutes nos difficultés. Pour comprendre ce dysfonctionnement, il faut analyser les chaînes d'échange que les collectivités sont supposées activer lorsqu'elles ne sont plus naturelles entre les individus.

Il y a la chaîne d'échanges **travail production monnaie**, que l'on peut aussi appeler **offre et demande de biens et de services**. C'est l'activité des entreprises, celle qui fait produire aux individus des biens et des services qui vont chercher à se transformer en monnaie grâce à d'autres individus qui, en devenant clients, verront dans ces productions des richesses. C'est en abandonnant leur argent venant d'une autre chaîne d'échanges que les acheteurs mettent sur certaines productions leur tampon « richesse » alors que d'autres productions restent des encombrants, voire des déchets, par absence d'acheteurs.

L'autre chaîne d'échanges, celle génératrice de monnaie, est **travail monnaie richesse**, que l'on peut aussi appeler **offre et demande de travail**. Cette chaîne d'échanges part de l'énergie de chaque individu, tel qu'il est et tel qu'utilisable par le groupe. Dès que cette énergie utilisable est sollicitée, elle est, par son utilisation, transformée en monnaie. Et cette monnaie va ensuite reconnaître les richesses parmi les productions. Très curieusement cette sollicitation essentielle est actuellement quasiment réservée aux entreprises et à l'administration dont ce n'est pas la raison d'être, les unes devant produire, l'autre devant servir.

L'exemple de la vache illustre bien ces deux chaînes distinctes et complémentaires. Dans la première chaîne la

vache produit entre autres du lait, des veaux et des bouses mais seuls le lait et les veaux se transforment en monnaie parce que dans la deuxième chaîne qui est humaine, seule l'énergie de la vache qui fabrique le lait ou les veaux est sollicitée. Son énergie fabriquant les bouses n'intéresse personne sinon les vétérinaires qui en connaissent la fonction vitale. Seul l'abandon de la monnaie pour obtenir du lait ou des veaux permet de voir que le lait et les veaux sont des richesses. L'autre production, la bouse, ne trouvant pas de client, sera un déchet et non une richesse, bien qu'elle soit aussi une production.

**A l'intérieur d'une collectivité cohérente c'est le travail transformé en monnaie dans une chaîne d'échanges, qui juge, dans une autre chaîne d'échanges, de la valeur des productions nées également du travail.**

La complémentarité de ces deux chaînes d'échanges fait qu'il est normalement impossible de faire fonctionner l'une sans faire fonctionner l'autre. L'une est **l'offre et la demande de la production**, l'autre est **l'offre et la demande du producteur**. Toutes les civilisations l'ont tout naturellement vérifié dans tous leurs systèmes cohérents. Pour ne prendre que notre civilisation, cela a été *l'oikos* grec, la *domus* et la *familia* latines, le village, la nation (étymologiquement l'endroit où l'on est né), la patrie (étymologiquement la terre de nos pères). Le travail reconnu utile par le groupe se transforme en monnaie qui reconnaît éventuellement comme richesse le résultat du travail des autres. C'est le « donner recevoir rendre » de Marcel Mauss après introduction de la monnaie.

Mais pour des raisons idéologiques et électorales, nous avons déconnecté ces deux chaînes et subordonné la valeur du producteur à la valeur de la production, nous avons négligé la chaîne qui constate la richesse au profit de celle qui prétend la produire. L'être humain n'a plus été considéré essentiellement comme producteur mais comme électeur et comme consommateur. Les hommes ont été incités à moins travailler et les femmes à moins faire d'enfants pour pouvoir consommer et remercier régulièrement, par un vote approprié, les initiateurs de ce nouvel eldorado. La collectivité s'est arrêtée de jouer son rôle d'activateur de chaînes d'échange pour s'atteler à la tâche infernale de la justification d'un système impossible. Elle n'a pas lésiné sur les moyens en n'en oubliant aucun.



Elle a dissous la notion de collectivité cohérente en créant des illusions de cohérence depuis la fin de la deuxième guerre mondiale comme la déclaration universelle des droits de l'homme, l'Union Européenne, les G6 G7 G8 G9 ou G20, l'OMC ou l'ONU, toutes ces collectivités ayant comme raison première de faire tenir un système qui subordonne le producteur à la production tout en flattant l'électeur et en ponctionnant le consommateur. Les médias, aux mains de la finance, sont chargés de fabriquer notre consentement.

Elle a laissé s'installer des monnaies qui ne sont plus du travail transformé mais le moyen de faire discrètement payer aux peuples l'enrichissement d'une petite minorité par le report systématique de la prise de conscience de leur dévaluation.

Elle a décrété que toute production était une richesse et que l'on créait des richesses chaque fois que l'on produisait. La richesse à bas prix est devenue l'horizon électoral avec une mécanisation très coûteuse qui ne libère l'homme que pour le payer à ne rien faire, c'est-à-dire pour le dégrader tout en dévaluant la monnaie.

Mais surtout elle s'acharne à fabriquer notre consentement en utilisant la formidable avancée technologique de communication que sont les médias, aux mains de la finance, pour nous faire regarder ailleurs et pour organiser la fuite en avant.

Regarder ailleurs en vantant la notion de progrès qui ne veut rien dire puisque progresser veut dire à la fois monter ou descendre selon que l'on s'en sert pour un alpiniste ou un spéléologue. Le progrès, débarrassé de son but, permet de prendre toutes les vessies pour des lanternes, surtout en chiffrant tout même l'inchiffrable.

Regarder ailleurs en ressuscitant les vieilles lunes du *panem et circenses*, du pain et des jeux par la triple imbécillité des subventions, de la professionnalisation du sport et de la généralisation du jeu sous toutes ses formes qui doit faire oublier, dès le plus jeune âge, le travail qui est notre dépense utile d'énergie et le devoir qui est notre dette vis-à-vis de la collectivité.

Mais c'est surtout en organisant la fuite en avant que notre collectivité se suicide sans réagir autrement qu'individuellement.

Davantage de collectivités incohérentes comme, en France, les communautés de communes et les régions, et dans le monde, les LGBT qui se sont accaparés l'arc-en-ciel, le Vegan ou l'écologie avec leurs réponses simples à des problèmes compliqués, le féminisme galopant qui demande partout la parité sauf dans la fabrication des enfants, les stupides traités commerciaux et la multiplication à l'envi des rencontres sportives et des jeux d'argent.

Davantage de monnaies façon système de Law, assignats, emprunt russe ou bitcoin avec une nuée de petits maîtres venant expliquer à qui veut l'entendre que c'est en jonglant avec les monnaies que l'on réglera les problèmes.

Davantage de productions en pillant les ressources de la Terre rétrogradée au niveau de la planète, en promettant un pays de cocagne au mâles blancs tout en les mettant au chômage, et en faisant travailler les trois esclavages que sont l'esclavage de notre descendance par la dette, l'esclavage des autres civilisations chez elles par la mondialisation et l'esclavage des autres civilisations chez nous par l'immigration.

Et avec d'un côté une armada de conseillers et de petits maîtres venant expliquer les détails qu'il faut changer pour que cela marche et de l'autre, une incapacité à se regrouper de tous ceux qui pressentent le désastre, par le fait que chacun se limite à son constat personnel sans prendre conscience de l'ampleur du drame et du fait générateur.

Seule une prise conscience populaire (par les réseaux sociaux ?) a une chance de nous régénérer en remettant au niveau de la production, le producteur tel qu'il est, sans vouloir le transformer, ce que la guerre et le terrorisme font malheureusement admirablement. C'est parce que la guerre et le terrorisme prennent les gens comme ils sont et non comme ils devraient être d'après les entreprises embaucheuses, qu'il n'y a, en temps de guerre, que des chômeurs volontaires. Ne pourrions-nous pas nous en inspirer sans aspirer la guerre et le terrorisme comme nous le faisons en voulant former tout au long de la vie un matériau humain déraciné et interchangeable ?

Encore faudrait-il trouver ou créer une collectivité qui porterait ce message que les médias ont sur ordre décreté impopulaire.

Est-ce rêver que d'y croire ? ■



## LA DICTATURE DE LA VICTIMISATION

par Brigitte TACHOT

Ce matin, je réalise que je suis entourée de victimes. Mon mari est victime d'une femme qui « gueule tout le temps ». Ça vous rappelle quelque chose ? Allez, cherchez bien : la dernière conversation avec des mecs. Des vrais. Des collègues, des copains, des frères. Ah mais ! Moi aussi, après tout, je suis une victime. Victime d'un mec (un vrai, d'après lui) qui ne bouge pas plus qu'une borne à la maison et qui me laisse tout gérer en critiquant perpétuellement ce que je dis ou fais. C'est normal ! On l'a tellement étouffé quand il était petit qu'il faut qu'il étouffe les autres, y compris femme(s) et enfants. Le bonhomme rentre à la maison en ayant une aventure qui -malheureusement - a été découverte par Maman ! Et bien ce n'est pas de sa faute. Non, non. Il est victime des circonstances, il est tombé sur une dingo qui lui a fait des avances, il était tellement stressé par sa vie qu'il n'a rien vu venir.

Le couple parental est victime. On nous l'a dit et répété depuis ce grand mois de mai où pourtant il y avait des combats bien plus importants et judicieux. On a retenu ce qui arrangeait qui soit retenu : « Libérez-vous de votre éducation, de votre bourgeoisie, de votre religion. ». Ce qui était dit fut fait. Le règne de la déresponsabilité était venu. L'État allait nous prendre en charge. Réparer les méfaits de notre éducation. Il n'y aurait plus de faiseuses d'anges. Ce serait légal. Oublant que des centaines de femmes mouraient d'aiguilles à tricoter, on a transformé cette juste légalisation en « droit des femmes à disposer d'elles-mêmes ». Les hommes ont enfin eu La solution pour ne pas se conduire en responsables et il en a été de même pour les femmes. Bien sûr, un enfant non désiré n'est pas à la fête. Mais... il aurait été une victime. Il

aurait gagné le statut de ceux qui réfléchissent ! L'homosexualité : ce n'est plus marginal. Le mariage pour tous a déculpabilisé les homosexuels en culpabilisant les hétéro. La marginalité donne droit à plein d'avantages, pas seulement pécuniaires. Donc, être victime donne des droits... de victime. Tout le monde ne peut pas être député. Il y a la vie, la vraie. Avec des responsabilités vraies.

L'entreprise est soumise à des règles. Beaucoup ont compris qu'en se proclamant victime on peut acquérir le droit de ne plus rien faire. Le monde, par l'effet de la mondialisation, se divise en deux clans : l'un, assez petit : les tyrans. L'autre, énorme : les victimes. Quand nous en aurons assez de dépenser des sommes fabuleuses chez les psychiatres et les commerçants pour nous consoler, pourrons nous agir ? ENFIN.

L'État n'en peut plus de pitié dégoulinante pour les réfugiés. Mais qui agit pour leur donner des conditions acceptables pour justifier cette grandeur d'âme consistant à les accueillir en les parquant dans des conditions épouvantables ? Des associations qui font peu de bruit mais qui agissent avec leurs faibles moyens. Des associations que les médias font taire. Tout comme en 1942 on taisait les conditions dans les lesquelles des milliers ont abouti au Vel d'hiv ou à Drancy - vers quelle destination ?

La religion d'aujourd'hui : la croissance. Le reste n'est qu'amusement ou diversion. Oui, nous sommes tous des victimes. Mais cessons ce statut. Debout !



Et pour commencer : votons. Cessons de vivre les jeux du cirque ou le carnaval parce que certains qui coûtent très cher ont victorieusement poussé le ballon là où il fallait. Lorsque nous sommes égarés à la suite d'un malheur national dont l'État n'a pas su ou pu nous protéger, ne perdons pas notre énergie à brûler la voiture d'une personne qui ne l'aura plus pour se rendre à son travail. La rue est une voie pour se faire entendre - et les casseurs des gens qui servent obséquieusement un pouvoir qui nous fait tourner les yeux et la tête dans d'autres directions.

Debout, debout les victimes. Reprenons possession de nos vies et agissons. Ce n'est pas la faute de nos parents, ni de nos enfants, ni de nos patrons, si nous nous endormons dans une position de victimes. Demain, si nous n'y prenons pas garde, certains prendront le pouvoir. Les victimes d'hier seront les tyrans de demain. Pour la Vie, pour changer. C'est dans l'ordre des choses. L'effet balancier à ce que l'on dit !

Qu'importe, je m'en balance ! Je ne suis pas une victime. Je suis une femme, mère et grand-mère. Ce que j'ai à dire aux jeunes générations : Vous êtes les artisans d'aujourd'hui et demain. Vous êtes des êtres libres. N'écoutez que votre raison et votre cœur. Ils vous guideront vers les bons choix. Votez, agissez. Parlez juste. Priez le dieu que votre culture vous a donné. Aimez. Aimez les autres.

Aimez-vous. Aimez apprendre. Aimez chercher. Aimez espérer.

Je me suis mariée autrefois. J'ai eu des enfants. J'ai fait des choix et je les ai tenus. J'ai aussi travaillé. Je regrette que mon travail n'ait pas été reconnu. C'est ainsi. Ce n'était pas primordial. La transmission est d'une autre nature. Et... oui, j'aurai marqué certains esprits de la folie de liberté assumée et non pas revendicatrice. La liberté est une voie difficile mais gratifiante. Il faudrait la choisir préférentiellement. J'ai essayé d'enseigner cela aux jeunes. Ils souffrent bien sûr. Je ne suis pas maître de décider pour eux si ils choisissent d'être les victimes de demain. J'espère juste que non.

La morale de cette histoire, c'est l'espérance. Et l'espérance est une vertu continue que l'on acquiert par l'éducation et que l'on transmet de même ! La désespérance : la victimisation à tous les étages !

Et si demain... tout le monde décidait d'être heureux sans attendre l'État, les décrets, les lois, la loi du marché, etc. Juste vivre en accord avec soi. Debout. N'oublions jamais que l'État c'est nous. La France : c'est nous. La politique agricole : c'est nous. L'industrie : c'est nous.

C'est moi, c'est toi. Et ensemble, debout, nous gagnons toujours plus en résultat d'estime de soi, de culture, d'espérance. ■

## 2018 - BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN

établir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à : Académie du Gaullisme – BP 48 – 94700 Maisons-Alfort

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Rue, boul., avenue, impasse, autre \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ - Téléphone portable \_\_\_\_\_ - Courriel \_\_\_\_\_

Cotisations : \_\_\_ x 35 € (plus de 25 ans) / \_\_\_ x 16 € (moins de 25 ans) / \_\_\_ x 39 € (couple) / à partir de \_\_\_ x 75 € (membre bienfaiteur)



*Compte rendu du dîner-débat du 6 juin présidé par le Pr P.-M. LLEDO*  
**OÙ EN EST LE CERVEAU ?**  
par Christine ALFARGE

**« L'humain, ce n'est pas par ses gènes mais par son cerveau qu'il est unique. »**

Dans toute la société française neuf personnes sur dix sont démotivées, comment utiliser les outils offerts par les neurosciences. Il y a une révolution à inventer, ne pas être dogmatique, « *en abandonnant la méthode Dolto depuis trente ans, le voile est soulevé* » pour Pierre-Marie Lledo. On ne motive pas les gens mais on leur fait confiance pour acquérir de nouvelles connaissances.

À côté de la sociologie, une partie des neurosciences a récemment ambitionné d'éclairer le fonctionnement social en prenant pour point de départ l'analyse du cerveau. Certains chercheurs développent l'idée « *qu'on peut mieux expliquer le lien social à partir de ses bases neurobiologiques naturelles qu'en partant d'un point de vue sociologique.* » Peut-on faire travailler notre cerveau sans risque ?

### Sélection, élimination, prédatation

Comment se façonne le cerveau ? À notre naissance, nous ne sommes pas finis, on va nous porter secours, l'humain va inventer le partage et l'empathie, dispositif intellectuel qui se met à la place de l'autre, on voit que quelqu'un reçoit un cadeau, les mêmes systèmes s'activent. L'empathie est un sentiment moral « *décisif car il commande la distinction soi/autrui, la présence ou l'absence d'altruisme, la confiance et le mensonge, la capacité à prendre des décisions* » selon l'analyse du

sociologue Alain Ehrenberg pour qui ce serait aussi une erreur d'assimiler la relation sociale à un ressenti intérieur. Rien ne permet de se mettre réellement à la place de quelqu'un. Le deuil, la maladie et la souffrance restent des épreuves à vivre en solitaire.

### La dimension humaine du cerveau est une dimension sociale

Partager et apprendre, est-ce que l'épouillage et le commérage seraient les raisons fondamentales de la naissance du langage humain ? Pourquoi les hommes parlent-ils ? Selon l'anthropologue Robin Dunbar : « *Pour échanger des informations, transmettre des messages.* » Le dominant sera celui qui demande et témoigne à l'autre. Selon Pierre-Marie Lledo : « *On pensait au cerveau de la mère, non, en réalité, c'est l'enfant qui entend d'autres enfants crier, la mère est la spécificité qu'il y a appartenance.* » Il ajoute : « *C'est l'aventure que nous offre le digital, les formes sont exacerbées par le digital.* » Pierre-Marie Lledo nous donne à titre d'exemple : « *Quand on veut savoir de quelle manière changer une courroie, on est dans la quintessence grâce au digital.* »

À travers les réseaux sociaux, c'est la culture du doute, la segmentation de la pensée, le danger de ne plus être assez ouvert. Alors, le digital, où ça nous mène ? Où va l'humanité dans cette identité de plus en plus sociale ?



## Savoir, c'est l'algorithme, comprendre, c'est l'humain

L'algorithme, mais de quoi parle-t-on en réalité, que cache ce terme mis à toutes les sauces, un peu comme une mode. À travers le « *Temps des algorithmes* », un des auteurs Serge Abiteboul nous explique qu'un algorithme, c'est extrêmement simple : « *comme quand nous suivons une recette de cuisine, un algorithme, c'est une séquence d'instructions utilisée pour résoudre un problème.* L'avantage est qu'une fois qu'on sait résoudre le problème avec un algorithme, la transmission de cet algorithme va permettre de ne pas avoir à inventer une solution à chaque fois. Selon Gilles Dowek l'autre co-auteur de cet ouvrage.

« *La vraie révolution, ce n'est pas les nouveaux algorithmes, c'est qu'on a des machines pour les exécuter. Après avoir été capable de les expliquer entre nous, on est capable de les expliquer à un ordinateur, pour lui dire ce qu'il faut faire.* »

En dehors de la matière, il n'y a point de salut. La conscience représente 15 % de notre activité mentale. « *On ne fait bien que ce qu'on aime. Ni la science ni la conscience ne modèlent un grand cuisinier* » écrivait Colette. Mais qu'est-ce que la conscience ? La question ne se pose plus seulement philosophiquement, elle intéresse désormais les neuroscientifiques qui la cherchent dans les profondeurs du cerveau. La conscience n'est pas un phénomène unitaire, la conscience est à plusieurs niveaux que les neuroscientifiques essaient de décrire : « *la conscience primaire qui caractérise un organisme éveillé tandis que la conscience réflexive implique la capacité à orienter volontairement son attention vers une stimulation et programmer une séquence d'actions pour remplir un objectif immédiat. La conscience de soi enfin constitue le niveau le plus complexe. Elle permet de se considérer comme un individu doté d'une identité, d'une personnalité, d'une histoire.* » Chacun de ces trois

niveaux dépend du développement de certaines zones cérébrales.

## Le propre de l'humain est d'utiliser son libre arbitre

La dimension du désir n'existe que chez l'humain pour Sénèque. « *Stimulation mentale, navette qui nous porte vers le futur, il existe de la résilience qui trouve des vertus à l'échec, le désir c'est le libre arbitre, l'épanouissement optimisé dans la quête de nouvelles compétences* » observe Pierre-Marie Lledo.

Dans *Les Confessions* de saint Augustin « *Il y a trois temps : le présent du passé, le présent du présent, le présent du futur. Le présent du passé, c'est la mémoire, le présent du présent, c'est l'intuition directe ; le présent de l'avenir, c'est l'attente.* » « *Le présent du futur est le propre de l'humain, un équilibre entre désir et plaisir, le désir protège de l'addiction* » souligne Pierre-Marie Lledo.

*L'anthropologie de l'altérité sur le cerveau social partage avec la philosophie et la sociologie bien des interrogations sur l'homme et les sociétés. L'humanité s'est levée depuis que l'on a maîtrisé la peur. On a besoin d'autrui, pour penser autrui, on se construit par la confrontation à autrui. On cherche le regard de l'autre désapprobateur ou pas.*

*Si nous partageons une même architecture du cerveau, l'impact de l'éducation est cérébralement décisif selon le chercheur Stanislas Dehaene se décrivant lui-même comme un décodeur de notre territoire neuronal travaillant à démontrer l'existence d'un patrimoine cérébral commun à l'humanité.*

*« La lecture est l'aliment de l'esprit », écrivait Sénèque, « le cerveau se nourrit du changement, aujourd'hui la seule constante, c'est le changement » conclut Pierre-Marie Lledo. ■*



# POURQUOI TANT DE RECULS, D'IMPROVISATIONS ET DE CAFOUILLAGES

par Paul KLOBOUKOFF

## Pour aller plus vite à l'essentiel

**E**n 2017, la croissance a « bondi » de + 2,2 %, très au-delà des prévisions, qui, jusqu'en juin 2017, la situaient entre 1,4 % et + 1,6 %. François Hollande aurait-il renoncé à présenter sa candidature à la présidence en 2017 si ces prévisions n'avaient pas été aussi inexactes, et s'il avait pu se douter de l'ampleur du « rebond » intervenu dès la fin de l'année 2016 ? Un rebond « détecté » très tard et enregistré seulement en 2018. « L'inversion de la courbe du chômage » a débuté bien avant la fin de son quinquennat. Beau cadeau à son successeur, en mai 2017, la croissance était sur de bons rails. Depuis, la situation ne s'est pas améliorée. Au contraire. Merci aux réformes jupiteriennes !

Les recettes fiscales de 2017 ont dépassé les espérances. Divine surprise ! Euphorie de l'exécutif, qui, en avril 2018, a adressé à la Commission européenne (CE) un programme de stabilité 2018-2022 fondé sur des perspectives de croissance, alors jugées « prudentes », de + 2 % en 2018, de + 1,9 % en 2019 et de + 1,7 % les années suivantes.

Or, entre avril et juin 2018, l'Insee a constaté une rupture du rythme de croissance au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année, attribuable aux mesures fiscales décidées depuis l'été 2017. L'institut a révisé à la baisse sa prévision pour l'année 2018 entière, la limitant à + 1,7 %. Associé aux erreurs (parfois grossières) d'évaluation des coûts des réformes proclamées et/ou mises en chantier, aux promesses irréfléchies non financées, aux cadeaux aux « très riches », ce changement de « perspective » menace sérieusement, s'il ne compromet pas, le redressement affiché dans la « trajectoire des finances publiques » du programme de stabilité. Ne pas tenir ses engagements envers les Français ne tire pas à conséquence. Jusque-là. Envers Bruxelles et les « partenaires » de l'UE, ce n'est pas la même chanson !

Alors, panique à bord (!?). Branle-bas de combat à la recherche de toutes les ficelles possibles, pour ne pas dire les coups tordus, pour augmenter les rentrées fiscales (sans créer de nouvel impôt), ainsi que supprimer ou réduire des dépenses sociales de « dingue » que l'on qualifiera, comme d'habitude, d'injustes et/ou d'inefficaces. Sans se soucier de le démontrer, même si elles lèsent des pauvres ou des « petits » vieux. Aussi, depuis le printemps, le gouvernement s'adonne avec plus d'ardeur à cette noble tâche, avec le concours de marcheurs qui n'hésitent pas à l'alimenter en idées « novatrices ». Voilà pourquoi les improvisations, les cafouillages, les gaffes, les incongruités, les « mauvais coups » et les erreurs « techniques » abondent. L'exécutif est en train de s'égarer dans un dédale de réformes hâtives et mal préparées. Le programme du candidat Macron comporte un nombre incalculable de promesses et une accumulation de mesures « l'autorisant » à toucher à tout. Mais il manque de clarté, de priorités affirmées pour hiérarchiser, éviter l'inutile, pour guider utilement sa mise en œuvre. Sa structuration est insuffisante pour assurer la cohérence entre la multitude de mesures préconisées et de décisions prises. Sans compter que nombre de celles-ci ne font pas l'unanimité et/ou sont jugées nuisibles.

-----  
La première partie du présent document porte sur les péripéties des prévisions de la croissance en 2017, le rebond enfin observé, la rupture du début de 2018, les perspectives revues à la baisse depuis juin, ainsi que sur la méfiance et le pessimisme qui ont gagné la majorité de la population, inquiète de l'avenir et de son pouvoir d'achat.

La seconde partie, « Des belles promesses aux entourloupes et aux faux-semblants », passe en revue huit « ensembles » de réformes, ainsi que d'autres décisions et projets entachés des défauts que j'ai indiqués plus haut et/ou qui donnent lieu à des contorsions, des reculs et des changements de caps montrant le manque de cohérence de l'excès de changements en cours. « Mieux vaut moins de réformes, mais de bonnes réformes ! Ce n'est pas ce que pensent des Macronistes, fiers du marathon législatif en marche, qui compte déjà à son « actif » l'examen de très nombreux textes et de 2400 amendements... En fait, c'est à la casse de notre « modèle économique et social » que nous assistons, impuissants. Elle est inscrite dans le programme du candidat Macron, peuplé d'innombrables promesses et de réformes. Elle est résumée dans son exposé introductif sur les six « chantiers essentiels pour l'avenir de notre pays » sur lesquels il a assuré « prendre des engagements clairs ». Avec cette ambition : « Les six chantiers de ce contrat permettront de construire une société de mobilité, plutôt que de statuts, une Nation forte et conquérante ». Je n'ai pas trouvé de description de cette société dans les 30 pages du programme sur le site En Marche. Mystère ! Par contre, il est impossible aujourd'hui d'oublier cet engagement si fort et rassurant : « Si vous me faites confiance, je n'entends pas, en tant que président, intervenir sur tout et partout ».

Jusque-là, les oppositions n'ont pas réussi à se faire entendre du président, qui, avec « sa » majorité à l'Assemblée, détient tous les pouvoirs, et qui, à mon avis, en use avec trop peu de retenue. Une démocratie ne peut exister sans de vrais contrepouvoirs. Au 1<sup>er</sup> tour des présidentielles, Macron n'a recueilli que 18,2 % des votes des électeurs inscrits. Au 2<sup>e</sup> tour, il a été préféré à Marine Le Pen, mais avec un nombre record d'abstentions, de votes blancs et nuls, il n'a obtenu que 43,6 % des votes des inscrits. Il ne faut pas l'oublier. Non, Macron n'a pas été élu par une majorité des citoyens pour qu'il « fasse tout ce qu'il a promis ». Ses « promesses », ainsi que son « programme », sont peu connus des Français. Macron lui-même prend quelques libertés avec elles. Aussi ne doit-on pas les prendre pour des « paroles d'évangile ». Une « com » (propagande) insistante a permis à cette « illusion » de prospérer. Pour des résultats très décevants. Cela doit cesser. Le Général De Gaulle n'a pas été le dernier à recommander aux politiciens : « il ne faut pas prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages ».

« L'affaire Benalla » semble marquer un tournant. Les oppositions ont retrouvé de la vigueur. Elles paraissent plus déterminées face aux dangers supplémentaires que les « réformes institutionnelles » projetées font courir au pays. L'examen de celles-ci reprendra en septembre. J'espère qu'un des buts majeurs en sera de bien délimiter les pouvoirs du président, chef de l'exécutif en France, de conforter ce qui nous reste de parlementarisme et de fournir au parlement les moyens pour qu'il puisse réellement contrôler l'exécution des politiques du gouvernement et rendre compte de ses conclusions. On peut toutefois craindre que les conditions dans lesquelles il se déroulera ne soient pas « optimales », car, en même temps, à la rentrée, sont « prévus » les examens d'au moins cinq réformes « d'envergure » : celle des institutions, le plan pauvreté, le plan santé, la loi Pacte, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel + combien d'autres mesures ? Un calendrier dément, ou de dingue... qui nous réserve sans doute encore des cafouillages, des reports et de nouvelles surprises.



## 1 - Croissance inespérée en 2017, rupture du rythme au début 2018

### Dénormes erreurs d'appréciation sur la croissance en 2017

En juin 2017, le « consensus des économistes » (de renom) prévoyait un taux de croissance de notre PIB de + 1,4 % entre 2016 et 2017. Tandis que, dans sa note de conjoncture de juin, l'Insee avançait un taux de + 1,6 % (p1).

Le 5 octobre 2017, dans son point de conjoncture, l'Insee relevait sa prévision de croissance en 2017 à + 1,8 % (p2).

Le 19 décembre, l'Insee relevait encore, à + 1,9 %, cette fois, le taux de croissance de l'année 2017 (p3).

Puis, le 28 février 2018, l'Insee faisait savoir que la croissance en 2017 avait été de + 2 % (p4). Cette estimation était confirmée dans sa note de conjoncture du 20 mars 2018 qui indiquait aussi la création nette de 270 000 emplois en 2017 et une baisse sous les 9 % du taux de chômage au sens du BIT en fin d'année. En réalité, ce taux n'avait cessé de décroître depuis le plafond de 10,5 % enregistré au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2015 (p5). Oui, l'inversion de la courbe du chômage promise par Hollande avait bien eu lieu, presque deux ans avant la fin de son quinquennat.

Mais le bouquet final nous a été offert ce 30 mai par les Comptes de la Nation (p6), qui font état d'une croissance du PIB de + 2,2 % en 2017, contre + 1,2 % en 2016. Le mérite de ce « rebond » revient aux fortes progressions des investissements des entreprises et des exportations, tandis que la consommation des ménages a marqué le pas.

Le 22 juin 2018, les « Comptes Nationaux Trimestriels au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 » (p7) indiquent une accélération de la croissance (sous Hollande, encore) à partir du 4<sup>e</sup> trimestre 2016, + 0,6 % (par rapport au trimestre précédent), suivie d'une augmentation de + 0,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, prolongée par des hausses de + 0,7 % pendant les 3 autres trimestres de 2017... avant une chute à + 0,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (voir plus loin).

### Un programme de stabilité 2018-2022 fondé sur des prévisions optimistes

Dans sa note de conjoncture de mars 2018 (p5), l'Insee « prévoyait » pour le début de 2018 une progression du PIB « à une cadence un peu moins rapide qu'en 2017 » (+ 0,4 % par trimestre), s'attendant à une consommation « en demi-teinte » au début de l'année. Pour l'OFCE, notamment, « le choc fiscal » (hausse de la CSG ainsi que des taxes sur les carburants et le tabac) devait impacter le pouvoir d'achat. Mais, au second semestre, les baisses de la taxe d'habitation ainsi que des cotisations chômage et santé devaient soutenir la consommation.

Au début d'avril 2018, cependant, l'optimisme régnait dans les milieux autorisés. Avec la croissance inespérée de 2017, les recettes fiscales dépassaient les prévisions, l'environnement international était favorable aux exportations et la confiance dans l'efficacité des mesures prises depuis l'été 2017 était de mise (p8). Aussi, le Conseil des ministres a décidé le 11 avril de présenter à la CE un « programme de stabilité » basé sur des perspectives de croissance plus fortes que celles de la loi de finances pour 2018 (qui étaient de + 1,7 %) et une trajectoire des finances publiques 2018-2022 revigorée (p9). Les prévisions y sont de + 2 % en 2018 et de + 1,9 % en 2019. Après ce « rebond » de trois ans, la croissance resterait soutenue, à + 1,7% par an, de 2020 à 2022.

Selon les termes du compte-rendu du Conseil des ministres, « les prévisions qui fondent le programme de stabilité sont prudentes ». Elles sont proches de celles des principaux organismes nationaux et internationaux ».

Le secteur marchand créerait 250 000 postes en 2018 et encore + 225 000 en 2019 (contre 240 000 en 2017). L'emploi total progresserait de + 1 % en 2018, de + 0,8 % en 2019 et en 2020, puis de + 0,6 % les années suivantes. Quant au chômage ? Je n'ai pas trouvé d'objectif (ou de prévision) dans les 82 pages du programme de stabilité.

L'exécutif s'est engagé à réduire la dépense publique totale de 56,5 % du PIB en 2017 à 56 % en 2018, 54,9 % en 2019 pour descendre à 51,7 % en 2022. Il prévoit d'abaisser le taux des prélevements obligatoires (nets des crédits d'impôts) de 45,4 % du PIB en 2017 à 45 % en 2018, à 44,0 % en 2019, puis à le garder à 44,3 % de 2020 à 2022. Il n'est donc pas dans ses intentions de relâcher la pression fiscale. Nos médias ont omis de le souligner.

Le déficit public devrait ainsi être ramené de 2,6 % du PIB en 2017 à 2,3 % en 2018, puis 2,4 % en 2019, avant de baisser significativement en 2020 et de se résorber en fin de quinquennat. Autre promesse : la baisse du ratio dette publique/PIB, de 97 % en 2017 à 96,4 % en 2018, 96,2 % en 2019, puis à 94,7 % en 2020 et à 89,2 % en 2022.

Pour observer des progrès significatifs, il faudra donc être patients et attendre l'année 2021... au moins.

### Depuis juin 2018, le ciel est nettement moins lumineux

L'Insee constate une rupture du rythme de croissance en France au début de 2018.

Ces prévisions ont vite subi un choc. En juin 2018 (i1), l'Insee a indiqué que de + 0,6 % à + 0,8 % par trimestre depuis la fin 2016 à la fin 2017, le taux de croissance est tombé à + 0,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2018... et qu'il serait de + 0,3 % au second, puis de + 0,4 % à chacun des deux trimestres suivants. Selon ces prévisions, le taux de croissance annuel du PIB serait de + 1,7 % en 2018. Un taux inférieur à celui de la zone euro, + 2,1 %.

Le nombre total d'emplois ne progresserait que de + 183 000 personnes en 2018, contre + 340 000 en 2017. Ainsi, le taux de chômage ne baisserait que de - 0,2 % au cours de l'année pour s'établir à 8,8 % à la fin de 2018.

La consommation des ménages, « est restée atone au premier trimestre, dans l'attente du rebond du pouvoir d'achat prévu aux trimestres suivants ». Ce rebond espéré résulterait de la baisse de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages et de la deuxième vague de baisse des cotisations salariales qui apporteraient du pouvoir d'achat aux ménages. Toutefois, la consommation des ménages n'augmenterait que de + 1,0 % entre 2017 et 2018. Aussi, la croissance viendrait surtout de la réduction du déficit des échanges extérieurs de 10,6 Mds €, qui apporterait une contribution de + 0,5 % au PIB (2 248 Mds € en 2017).

Ceci, en dépit de : - la forte hausse du prix très fluctuant du pétrole ; le cours du baril de Brent est monté du niveau très faible de 30 \$ au début de 2016 jusqu'à 65 \$ en fin 2017, puis à 75,3 \$ le 18 juin 2018 ; - le cours de l'euro rapporté au dollar a augmenté d'environ + 15% dans le courant de l'année 2017 et jusqu'à avril 2018, pour reculer un peu ensuite. « Malgré ces nuages, l'environnement économique international reste porteur... Le commerce mondial conserverait ainsi de l'élan, malgré une légère décélération ».

La Banque France avait aussi observé la rupture et pronostiquée le ralentissement.



En fin mai 2018, les prévisions de la Banque de France (BDF) pour **2018** étaient proches pour la croissance du PIB, **+ 1,8 %**, pour la consommation des ménages, **+ 1,1 %**, ainsi que pour les créations nettes d'emplois, **+ 200 000**. Comme pour l'Insee, l'atonie de la demande intérieure serait en partie compensée par le dynamisme des exportations. Le taux de chômage moyen de l'année, lui, serait de **9,1 %**. La forte hausse des prix de l'énergie et celles des taxes sur le tabac et les carburants » feraient monter l'inflation « temporairement » à **+ 2 %**.

Ensuite, le rythme de la croissance du PIB serait de **+ 1,7 % en 2019** et de **+ 1,6 % en 2020**, soutenu par la demande intérieure, après le réveil de la consommation des ménages, qui croitrait de **+ 1,6 %** par an. L'inflation se replierait à **+ 1,5 %** en 2019, puis remonterait à **+ 1,8 %** en 2020. 180 000 emplois nets par an seraient créés. Déception en vue : le taux de chômage serait encore de **8,8 %** (en moyenne) en 2019 et à **8,2 %** à la fin de **2020** (contre **9 %** à fin **2017**).

La BDF s'attend à un net ralentissement des investissements des entreprises [malgré les cadeaux fiscaux] et plus encore de ceux des ménages [logique !]. Au total (administrations incluses), après **+ 4,7 %** en 2017, les investissements ne progresseraient que de **+ 3,2 %** en 2018, **+ 2,4 %** en 2019 et **+ 2,3 %** en 2020.

Autre prévision : le déficit public, de **2,6 %** du PIB en 2017, reculerait à **2,5 %** en 2018. C'est un taux supérieur à celui de **2,3 %** inscrit dans le programme de stabilité du gouvernement. Et la BDF ajoute : « *Au-delà de la bonne tenue des recettes due à la poursuite de l'expansion économique, un effort de maîtrise des dépenses publiques reste donc requis* ». On ne peut dire moins ! La BDF souligne que « *Ces perspectives restent sujettes à des aléas significatifs aussi bien positifs que négatifs* ». Et parmi ces aléas, « les réformes en cours et à venir en France pourraient se traduire par un supplément de croissance

*potentielle* » avant fin 2020. Comment exprimer plus discrètement son embarras devant la difficulté de « prévoir » les impacts de réformes qui comportent autant d'inconnues.

### La majorité de la population est méfiante et pessimiste sur son avenir

Une enquête ViaVoice de fin juin montre « Un clivage sur les perspectives économiques de la France » (e1).

Pour un premier panel de 400 « décideurs » (cadres) interrogés, la confiance paraît mitigée : **29 %** d'entre eux pensent que d'ici un an le niveau de vie (NDV) en France s'améliorera, et **28 %** qu'il se dégradera, tandis que 42% pensent qu'il n'évoluera pas. En ce qui concerne leur situation financière, **20 %** pensent qu'elle s'améliorera dans les mois qui viennent, contre **27 %** qui pensent qu'elle se dégradera. Pour 52 %, elle restera stationnaire.

Le second échantillon du « grand public » (1 001 personnes représentatives de la population des 18 ans et plus) est nettement plus pessimiste. Seulement **13 %** pensent que le niveau de vie en France va s'améliorer et **57 %** pensent qu'il va se dégrader. 14 % pensent que leur situation financière s'améliorera, et 49% qu'elle se dégradera.

Pour **78 %** des cadres et **74 %** des Français, les occasions de faire progresser leur carrière sont faibles.

« France : le moral des ménages s'est dégradé en juin » (e2), selon un communiqué de l'Insee. La confiance des Français a atteint son plus bas niveau depuis août 2016. Une confirmation qui laisse peu de doutes.

## 2 - Des belles promesses aux entourloupes et aux faux-semblants

Dans un article de *la Lettre du 18 Juin* de novembre 2017 intitulé « *Trop de paris hasardeux et de réformes contestables* », j'avais fait le point sur les principales réformes, fiscales, notamment, en cours et en train de se dessiner. Depuis, des changements ont eu lieu, et des « pistes » nouvelles confirment que la casse de notre modèle économique et social est en marche, morceau par morceau. Les réformes se succèdent, mères de « nouvelles » réformes improvisées correctrices et/ou complémentaires des précédentes... parfois aussi impopulaires, sinon plus qu'elles. Le sentiment de l'inefficacité du gouvernement, voire d'une certaine incompétence fait son chemin.

Avant de faire le tour de ma « sélection » de réformes, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur le « programme » que Macron a composé avec En Marche pendant la campagne présidentielle

### 20 - Un programme plein de promesses pour un président touche-à-tout

« Lui Président » est un site Internet indépendant dédié depuis 2017 au suivi des engagements de Macron pendant le quinquennat 2017-2022. Le 2 juillet, son point sur « Les promesses d'Emmanuel Macron passées au crible » (m1) faisait état de : **398 promesses** évaluées, dont 7 non tenues, 26 tenues, 9 partiellement et 356 pas encore tenues.

Le même jour, dans son tableau de bord, « Le Macronomètre » de l'iFRAP, Observatoire des réformes du gouvernement (m2), présentait le « Bilan des 47 réformes » résultant de l'analyse des 32 réformes mises en place, des 13 en cours de procédure, d'une en attente et d'une autre annulée ou reportée. Sur les réformes mises en place, 17 l'ont été par la Loi de finances 2018, 6 par le parcours législatif classique ou accéléré et 6 par ordonnances.

Le Programme d'Emmanuel Macron figurant sur le site En Marche (m3), référence de base de ses engagements, est un catalogue de promesses

et de mesures, plus ou moins générales ou ciblées, détaillées ou imprécises, claires ou ambiguës, de niveaux très différents. Elles sont classées en **13 rubriques**, allant de « *Bien vivre de son travail et inventer de nouvelles protections* » à « *Sérieux et responsabilité* ».

Sa promesse de ne pas « intervenir sur tout et partout » est démentie presque chaque jour. « L'omniprésence de Macron laisse peu de place aux ministres » a-t-on pu lire (encore) le 3 juillet (m4). Pour une majorité de Français il « communique » trop. La lassitude point. 74% des Français « reprochent à Emmanuel Macron de présider de façon trop solitaire et personnelle », selon une enquête de début juillet (m5).

Cette intention de tout régenter se lisait dans son exposé introductif sur les six « chantiers essentiels » : le chantier de l'éducation et de la culture, celui de la société du travail, celui de la modernisation de notre économie, celui qui consiste à renforcer la sécurité de la nation, celui du renouveau démocratique, celui de défendre les intérêts de notre pays au plan international (*En relançant une Europe ambitieuse...*). Ces chantiers, non délimités, aux multiples chevauchements et redondances, concernent la grande majorité des domaines de la vie du pays. Ainsi, dans « le chantier de la modernisation de notre économie », nous trouvons « Je veux accélérer l'émergence d'un nouveau modèle de croissance réconciliant transition écologique, industrie du futur et agriculture de demain. Je veux recréer une mobilité économique et sociale par le numérique, la recherche et l'innovation, le travail et l'entrepreneuriat »... et « la transformation de notre système de santé et de notre politique du logement y aura aussi une place centrale ».

Résumée dans le document, la construction du programme a fait appel « à plus de 500 experts », à la participation de 30 000 Françaises et Français, à 3 000 ateliers organisés par les comités locaux d'En Marche. « Tout ce que nous proposons procède de la Grande Marche, cette immense opération de porte-à-porte que nous avons menée l'été dernier et durant laquelle nous avons ausculté la France à travers les yeux de 100 000 de nos concitoyens ».



Ces opérations d'envergure ont permis de recueillir des multitudes d'avis, de critiques, de suggestions, de réclamations... Ainsi qu'à faire la promotion du candidat Macron, et à porter la bonne parole sur des mesures qui figurent en bonne place dans le programme. Ces grandes manœuvres ont sans doute été électoralement payantes. Mais, le revers de la médaille en est la difficulté de faire le « tri sélectif » dans cette vaste moisson hétérogène, d'en extraire une substantifique moelle cohérente, d'en dégager des priorités et de trouver une boussole pour guider la mise en œuvre des réformes. Des plus emblématiques à celles plus « discrètes »... qui s'entremêlent devant nous.

La surabondance a visiblement nui à la « qualité » des analyses préalables de la faisabilité et des impacts économiques, sociaux et politiques des mesures. **L'évaluation des moyens, financiers, en particulier, a visiblement pêché.** Elle est à l'origine de défaillances et de reculs. L'insuffisante vérification de la **faisabilité juridique**, de la « constitutionnalité » de mesures affichées est une autre faille qui provoque des rétropédalages et des changements de cap. Mais, les difficultés, politiques et financières, notamment, rencontrées aujourd'hui, proviennent aussi **de mauvais choix « assumés »** et de la rigidité de l'exécutif, de son refus de corriger le tir lorsque ce serait nécessaire.

**Trop de précipitation :** le choix d'en faire le plus possible (trop), le plus vite possible (trop) est également lourd de conséquences sur la qualité des « réformes ». C'est principalement à lui qu'est dû l'engorgement actuel, porteur de confusion, qui conduit à des reports, annonciateurs d'inévitables reports ultérieurs. Maintenant, il semble très compliqué de reprendre la main sur l'agenda sans lever le pied. Encore faut-il l'admettre !

## 21 - Accumulation de décisions injustes et néfastes pour le pouvoir d'achat

### Hausse de la CSG et compensations différées torpillent le pouvoir d'achat

Pour relever le pouvoir d'achat des Français, la hausse du taux de la CSG de + 1,7 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 devait être plus que compensée principalement par : - la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers assujettis (65 %, en fait, compte-tenu des exonérations et allégements déjà pratiqués) ; - la réduction de - 3,15 %, en plusieurs étapes, des cotisations sociales chômage et maladie pour les salariés du secteur privé. En ont été privés les agents de la fonction publique et 60 % des retraités (les plus « aisés », au nombre de 8 millions), au nom d'une prétendue « solidarité intergénérationnelle » confiscatoire, à sens unique.

Nuisent aussi au pouvoir d'achat : les hausses des taxes sur le tabac et les carburants ; - la fixation à des niveaux malhonnêtement bas (très en dessous de l'inflation) des taux de rémunération de l'épargne populaire (livret A et LDD bloqués à 0,75 %) ; - l'alourdissement de la taxation des PEL ; les restrictions aux possibilités d'accès aux prêts à taux zéro (PTZ) ; - la réduction des aides au logement.

Les Caisses de l'Etat et de la Sécu se remplissent, le pouvoir d'achat des Français chute, les citoyens doutent.

### Mensonge sur la compensation de la hausse de la CSG pour les retraités

Brusque réveil le 19 juillet. À l'Assemblée nationale, le rapporteur général du budget, Joël Giraud, député LREM des Alpes maritimes « a

sevèrement taclé les politiques fiscales du gouvernement », a rapporté capital.fr dans son article « **Hausse de la CSG : une majorité des retraités perdants jusqu'en 2020 ?** » ([s0](#)). « **Contrairement à ce qu'à toujours clamé le gouvernement** », pour une majorité des retraités, la hausse de la CSG ne sera pas compensée par la réduction progressive de la taxe d'habitation.

D'après les calculs de Joël Giraud : - en 2018, sur les 7 Mi de foyers de retraités qui paient la CSG à taux plein, seuls 600 000 s'y retrouveront. 6,4 Mi perdront, en moyenne, 380 € ; - en 2019, il y aura encore 4,4 Mi de foyers perdants, en moyenne de 400 € ; - en 2020, il y 3,2 Mi de foyers perdront environ 500 € dans l'année. **La pilule est amère** pour les millions de perdants, qu'ils se soient laissé séduire ou non par de « belles » promesses de Macron.

### Frein sur les salaires, les pensions, les allocations... alors que l'inflation s'accélère

La détérioration des pouvoirs d'achat s'aggrave parce que l'inflation s'accélère et que l'exécutif persiste à bloquer ou à freiner les revalorisations des salaires, des pensions et des allocations aux familles ainsi que pour le logement.

L'indice des prix à la consommation de l'INSEE a augmenté de **+ 2 % de juin 2017 à juin 2018**. Il a connu une **vive accélération** depuis février 2018. Il a pris **+ 1,6 % en 4 mois**. Et avec les relèvements des tarifs du gaz, de l'électricité, des prix des hydrocarbures et des assurances, notamment, il n'est pas évident que la fièvre tombe rapidement.

Continuant de préférer l'allègement des charges des entreprises sur les bas salaires (jusqu'à 1,6 Smic) à une revalorisation du Smic significative, les autorités ont décidé de limiter la majoration du Smic horaire brut à **+ 1,2 % seulement** le 21 décembre 2017, pour 2018. Nettement moins que l'inflation !

Dans la Fonction publique, après 3 années de blocage presque total (uniquement + 0,1 % en octobre 2015), une hausse de **+ 0,8 %** du point d'indice au 1<sup>er</sup> octobre 2017 a « généreusement » été accordée. Les gouvernements trouvent à nouveau « préférable » de peser sur les niveaux des salaires que de réduire les effectifs.

Les retraités sont, là aussi, des **victimes expiatoires**. Après + 0,1 % en octobre 2015 et + 0 % en octobre 2016, la revalorisation des retraites de base de la Sécurité sociale (CNAV) a été limitée à **+ 0,8 %** au 1<sup>er</sup> octobre 2017. La pilule est encore plus amère du côté des complémentaires, menacées de forts déficits. Les valeurs des points de l'Arrco et de ceux de l'Agirc **n'ont pas augmenté du tout depuis octobre 2013**. Presque 5 ans !

D'après une note de l'Insee du 12 juillet relayée par La Croix ([s1](#)), le taux d'emploi des 55-59 ans s'est accru de + 17 % en 10 ans, et celui des 60-64 ans, de + 13 %. De plus en plus de seniors sont employés, à temps partiel. L'Insee l'explique principalement par les différentes réformes des retraites et les « restrictions d'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité ». On peut ajouter à ces explications les pertes de pouvoir d'achat des pensions qui poussent les retraités à rechercher des revenus complémentaires en travaillant.

Les allocations familiales, revalorisées de **+ 0,3 % seulement au 1<sup>er</sup> avril 2017**, l'ont été de **+ 0,8 % au 1<sup>er</sup> avril 2018**.

« La non-revalorisation des APL, « **plus perverse que leur baisse** » de 5 euros » a affiché marianne.net le 20 mai ([s2](#)). Cette mesure, qui fait suite à la baisse de 5 euros au 1<sup>er</sup> octobre 2017, est enfouie dans la loi de finances 2018. C'est la fondation Abbé Pierre, qui l'a dénichée



récemment. Compte tenu de l'augmentation de + 1,8 % de « l'indice de référence des loyers », selon l'Insee, l'APL devrait être revalorisée d'autant au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Il n'en sera rien. Le montant moyen des APL versées par la CAF étant de 231 € par mois, ce blocage va constituer un manque à gagner mensuel moyen de - 4,15 €. « C'est une énième mesure anti-pauvres », qui impactera le plus les ménages les plus en difficulté bénéficiaires des APL les plus élevés. Ainsi, un couple avec un enfant touchant le maximum autorisé (plafond) perdra jusqu'à - 6,83 € par mois. S'il a deux enfants, son manque à gagner pourra atteindre 7,88 € par mois, soit - 94,5 € dans l'année... qui se cumuleront avec la baisse de - 60 € au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Le seul argument avancé par le gouvernement pour justifier ces mesures est que l'APL pousse à la hausse les loyers. Mauvaise foi ! Cette « thèse » a été formellement contredite en septembre 2017 par une note de travail du Conseil général de l'environnement du développement durable (CGEDD), qui a observé que les APL n'avaient pas engendré de sur inflation des loyers de leurs bénéficiaires.

Inutile de s'étonner que la moutarde monte au nez des associations et d'une part croissante de la population, qui acceptent mal que l'Exécutif se livre à des rapines injustifiées... au profit de « ses amis les plus riches ».

### + Des promesses non tenues de baisse des cotisations salariales

Parmi « Les six grandes promesses brisées ou rabotées d'Emmanuel Macron », lemonde.fr avait repéré le 7 mai (s3) : Baisser les cotisations salariales pour « tous les travailleurs ». Son programme précisait même : « Nous améliorerons le pouvoir d'achat de tous les travailleurs. Sans que cela ne revienne plus cher aux employeurs, nous réduirons les cotisations payées par les salariés, par les indépendants et par les fonctionnaires : près de 500 euros supplémentaires net par an pour un salaire de 2 200 euros nets par mois ! ». Séduisant, alléchant...

Mais l'augmentation de revenus promise ne concerne pas les fonctionnaires, pour lesquels la hausse de la CSG seule a été compensée en 2018, qui verront leur pouvoir d'achat diminuer en 2018 (cf. ci-dessus). Et les 25 % des travailleurs indépendants dont les revenus dépassent 4 000 € par mois n'en verront pas la couleur non plus.

### 22 – Flexibilité, vite. Sécurité : mirage vite dissipé et rétropédalages

« Flexi-sécurité à la française ! ». Priorité à la « flexibilité », et aux ordonnances portant la loi travail qui ont été prises immédiatement. Malgré les manifs hostiles. Elle devait être « complétée » par un généreux volet « sécurité » avec trois réformes annoncées par Edouard Philippe le 25 octobre 2017, celles de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage, dans le cadre du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Contesté dans chacune de ses trois composantes pour des raisons variées par les syndicats, le patronat, les régions et par les partis d'opposition, ce projet de loi a été adopté le 23 juin à l'Assemblée nationale.

### Réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle : à revoir en septembre

Or, « Le Sénat menace de rejeter la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle », lit-on sur Public Sénat depuis le 20 juin

(fs1). Il réclame « une réforme d'envergure de l'orientation élaborée entre le ministre du Travail et [celui] de l'Education nationale ». Il désire aussi « renforcer le rôle des régions dans le pilotage de l'apprentissage ». Un rôle qui est mis à mal dans le projet de loi, au profit déséquilibré des branches professionnelles. Des sénateurs demandent la « revalorisation de l'enveloppe prévue pour aménager le territoire en matière d'apprentissage ». La « grande nouveauté » du projet de loi : la transformation du droit en heures de formation professionnelle du compte personnel de formation (CPF) en crédit compté en euros, soulève des craintes (pas seulement des sénateurs) : le taux de conversion des heures en euros est jugé trop faible et risqué, notamment, d'être insuffisant pour couvrir les coûts de formations appropriées de qualité. « La monétisation des heures de formation pourrait se traduire par une perte des droits ».

Pour se prononcer, le Sénat attendait des réponses précises à ces questions avant la séance de débats du 10 juillet. Il semble que la suite attendra septembre.

### Le mirage de « l'assurance-chômage universelle » vite dissipé

Le programme de Macron disait : « Nous permettrons à tous les travailleurs d'avoir droit à l'assurance chômage. Les artisans, les commerçants, les indépendants, les entrepreneurs, les professions libérales et les agriculteurs disposeront, comme les salariés, de cette protection ». Pour les décodeurs (s3), « le compte n'y est pas ». Dans le projet de loi, seuls les indépendants dont l'activité est placée ou est en cours de procédure de liquidation judiciaire, et dont le bénéfice annuel ne dépasse pas un seuil (de l'ordre de 10 000 €) pourront toucher des indemnités limitées à 800 € par mois pendant un semestre.

Il annonçait que les salariés qui quitteraient leur emploi volontairement pourraient recourir au chômage tous les 5 ans « si ils choisissent de démissionner pour changer d'activité ou développer [leur] projet professionnel ». Ceci, notamment pour favoriser la mobilité professionnelle et géographique ainsi que des carrières désirées. Calculs faits [bien tardivement], il s'est avéré que l'afflux à Pôle emploi à attendre de ces « bonnes dispositions » coûterait entre 8 et 14 Mds € à l'Unedic en 2018 et 3 à 5 Mds les années suivantes. Stupeur, aucun financement n'était prévu pour cela ! Alors, l'exécutif a rétropédalé. Pour limiter l'impact de la mesure, Macron a promis un « contrôle accru de la recherche d'emploi ». Toutefois, une étude venait de montrer que 86% des inscrits à Pôle emploi faisaient correctement leurs recherches, et qu'une partie des autres 14 % ne touchaient pas d'allocations. Revenant sur ses pas et sa parole, Macron a tout de même décidé de durcir les conditions d'octroi et de maintien des allocations chômage. Pour en bénéficier, les démissionnaires devront : - avoir été affiliés à l'assurance-chômage pendant au moins 5 ans ; - avoir un « projet de reconversion professionnelle nécessitant le suivi d'une formation ou un projet de création ou de reprise d'une entreprise [!!] » ; - soumettre un projet présentant « un caractère réel et sérieux attesté par la commission regroupant les représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeur représentatives au niveau national et interprofessionnel ».

Dans ces conditions, selon les infos recueillies par « les décodeurs », sur environ 1 million de démissions observées par an : 925 000 resteraient non indemnisées, 50 000 seraient indemnisées (comme jusqu'ici), et seulement 25 000 bénéficieraient du « nouveau droit ». Finalement, la bulle de « l'assurance chômage universelle », se sera bien vite dégonflée, laissant en plan la « sécurité » promise aux travailleurs.

+ Bref rappel d'un article antérieur : la couverture du risque chômage était de nature assurantielle, financée par les cotisations des employeurs



et des salariés. La « réforme » est en train de faire de « l'assurance chômage » un système bâtarde dans lequel les employeurs continuent de cotiser et l'Etat prend à sa charge (celle des contribuables) la part qui était payée par les salariés. C'est doublement malsain et ne fera pas reculer le chômage.

+ Les règles d'indemnisation des chômeurs ont été modifiées au 1<sup>er</sup> novembre 2017, notamment avec : - un durcissement pour les seniors, les nouveaux chômeurs n'auront plus droit qu'à 2 ans d'indemnités s'ils sont âgés de 50 à 52 ans, et de 30 mois s'ils ont entre 52 et 54 ans. Seuls ceux de 55 ans et plus pourront être indemnisés jusqu'à 3 ans ; - un mode de calcul des indemnités plus défavorable aux chômeurs ayant enchaîné des contrats courts.

Et l'exécutif veut encore réformer l'indemnisation du chômage à l'automne. Instabilité, quand tu nous tiens !

### Sanction des contrats courts : versatilité et reniement

D'après une étude de l'Insee de 2017, 83,5 % des salariés de l'Hexagone sont sous contrat de durée indéterminée (CDI), plus de 80% des embauches se font sous contrats de courte durée, en CDD ([fs2](#)). Pour lutter contre cette précarisation de l'emploi, le programme du candidat Macron promettait : « *Nous instaurerons un système de bonus-malus sur les cotisations d'assurance chômage. Les employeurs qui entretiennent la précarité par un recours excessif aux contrats courts paieront plus, ceux qui créent des emplois stables et pérennes paieront moins* ». Preuve que la définition du système n'était pas évidente, un début de précision avait été apporté le 28 mars 2018 : « *Dans un même secteur, dans un même environnement macro-économique, il est normal que l'on récompense ceux qui agissent bien. On le définit par branche...* ». « Reste » à définir les critères précis qui, dans la pratique, permettront de distinguer les bons des mauvais employeurs, et à fixer les niveaux appropriés des sanctions. Bon courage !

C'est la loi « Avenir professionnel », qui devait statuer sur la question. Or, le projet de loi qui a été adopté en première lecture le 19 juin à l'AN n'institue pas de bonus-malus (B-M) sur les contrats courts. L'Etat s'y réserve le droit « *d'instaurer par décret un système de bonus-malus pour les cotisations patronales d'assurance chômage si les entreprises ne limitent pas suffisamment d'elles-mêmes le recours aux contrats de travail de courte durée* » ([fs2](#)). Une menace indéfinie flotte ainsi au-dessus des têtes des patrons (et du MEDEF), appelés à s'auto-corriger.

Mais, ce n'est pas fini. Le 9 juillet, devant le Congrès réuni à Versailles, le président a proposé d'introduire dans le projet de loi un amendement destiné à « *confier aux partenaires sociaux le soin de négocier une nouvelle convention d'assurance chômage prenant en compte le chômage de longue durée* ». Le gouvernement a repris cette proposition. Le Sénat l'a rejetée. Sa Commission des Affaires sociales, précisant qu'il s'agissait d'un « *amendement tardif entaché d'un risque de non-conformité à la Constitution* » ([fs3](#)). Disposant de la majorité à l'AN, l'exécutif semble pourtant décidé à faire le forcing pour y inclure cet amendement « tardif » et « risqué ».

Il est à noter que la Commission a aussi critiqué les méthodes gouvernementales : « *l'annonce par la ministre du Travail d'un « big bang » en matière de gouvernance de la formation professionnelle le jour même de la signature d'un accord national interprofessionnel par les partenaires sociaux, l'ouverture en parallèle des concertations sur l'emploi des travailleurs handicapés et l'égalité professionnelle, l'absence d'information sur les textes d'application des mesures du texte [la loi Avenir professionnel], les hésitations de l'exécutif en matière de lutte contre le travail détaché ou le dépôt d'amendements étrangers au projet de loi initial, comme l'emploi des contractuels dans la fonction*

*publique* ». Cela fait beaucoup d'écarts de conduite, qui montrent aussi qu'à trop se précipiter, à improviser, à tout brassier et mélanger, l'exécutif « brouille les pistes » au point de se perdre lui-même.

### 23 - Taxe d'habitation : Macron s'est tiré une balle de gros calibre dans le pied

Certes, la promesse de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour 80% des foyers, « pour leur donner du pouvoir d'achat » a été un argument électoral de poids. Et les électeurs ont semblé y être plus sensibles qu'à la perte de ressources propres et d'autonomie financière des communes et des intercommunalités qu'elle entraînait.

Problème : c'était une mesure discriminatoire à l'égard des autres 20 % des foyers. Le Conseil constitutionnel étant attaché à l'égalité des Français devant l'impôt, pour éviter que cette mesure ne soit retoquée, Macron a été obligé de promettre la suppression de la TH pour tous les foyers. Il a négocié un délai de 3 ans pour la mettre à exécution. Ainsi, pour 80 % des foyers, la TH sera diminuée de – 30 % en 2018, de – 65 % en 2019, puis supprimée en 2020. Les autres 20 % des foyers attendront 2021 pour voir leur TH diminuer puis disparaître.

Selon un article sur liberation.fr du 8 mai 2018 intitulé « Suppression de la taxe d'habitation : qui va payer ? » ([th1](#)), Bercy a estimé la perte de recettes liée à la « réforme de 2018 » à 10 milliards € entre 2018 et 2020, à laquelle il faudrait ajouter entre 8 et 9 Mds € pour son extension à tous les foyers. Soit environ 18,5 Mds € au total.

Mais, le 9 avril, sur lepoint.fr, dans l'article « La suppression totale de la taxe d'habitation vire au casse-tête » ([th2](#)), le casse-tête était évalué à 30 milliards + de grosses complications. Bercy avait estimé qu'avec la réforme de 2018, il était possible de « compenser » la perte de 10 Mds de recettes pour les communes et les intercommunalités en se substituant aux contribuables via un « dégrèvement », en payant leur TH à leur place. Mais, « Si on supprime toute la taxe d'habitation, il n'y a plus de dégrèvement possible ». Il faut donc trouver une autre « recette », qui couvre aussi les exonérations auxquelles ont droit les contribuables non imposables sur le revenu + la suppression de la TH pour les 20 % des foyers les plus aisés. La formule magique devra aussi être acceptable par les communes, qui ont très mal vécu l'atteinte à leur autonomie financière et le centralisme agressif de l'Elysée.

Aussi, pour imaginer comment compenser les 21,8 Mds de recettes retirées aux communes le gouvernement a commandé un rapport sur la refonte de la fiscalité locale à Alain Richard, sénateur LREM, et Dominique Bur, ex préfet. Ce rapport, qui a été publié discrètement en mai 2018, est présenté comme « très, très technique ».

« La solution ? Embrouiller pour spolier le contribuable local », lit-on dans l'article de Patrick Coquart du 2 juillet sur [contrepointr.fr](#) « Préparez-vous à payer davantage d'impôts locaux » ([th3](#)). Les propositions du rapport consistent à transférer aux communes une partie des recettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui revient actuellement aux départements et aux intercommunalités. Des communes recevront alors plus que leur dû, d'autres moins. Il faudra donc créer un fond de compensation pour prélever aux unes et reverser aux autres.

Il faudra aussi « compenser » les 13,8 Mds € de recettes de TFPB retirées aux départements, ainsi que les 8 Mds € de recettes retirées aux intercommunalités par la suppression totale de la TH, ainsi que par le transfert de la TFPB. La solution ? Leur attribuer une part des impôts nationaux que sont la TVA et la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques). Pourquoi tout ce tintouin ??



En fait, cette manipulation très tordue conduit à « **remplacer l'usine à gaz existante par une nouvelle usine à gaz** » (th3). Conjuguée à la suppression de la TH, cette « réforme » regorge d'absurdités. La nature des recettes des intercommunalités sera radicalement différente de celle des communes. Ces recettes n'auront plus de rapport avec les services publics assurés par les collectivités. Et, « *En résumé, avec les entrepreneurs, les propriétaires fonciers vont devenir les seuls contribuables communaux. La base fiscale va donc encore se réduire* ».

Les communes sont poussées à augmenter la taxe foncière, qui flambe déjà dans nombre de villes. Le gouvernement lui-même a décidé d'encourager la sur taxation des résidences secondaires. De son côté, Bruno Lemaire a expliqué le 20 mai (th4) qu'il veut maintenir la taxe d'habitation pour ces dernières... dont les occupants usent des services publics locaux beaucoup moins que les habitants des résidences principales. Juste pour simplifier les choses ?

Richard et Bur estiment évident qu'il faut « **réviser** » les valeurs **locatives** (VL) des locaux d'habitation. Un chantier énorme et polémique. Les VL des 3,3 millions de locaux professionnels « viennent » d'être révisées. Il a fallu 5 ans pour les passer en revue. On peut donc imaginer l'ampleur de la tâche **pour 43 millions d'habitations** ! Ce n'est pas sans raisons que ce serpent de mer ne sort pas de l'eau.. et qu'il est jugé plus commode de « revaloriser » les VL et de majorer les taux d'imposition pour augmenter les ressources des collectivités. Ainsi, par exemple, entre 1985 et 2017, la TH de notre habitation a été multipliée par 2,5 et notre TF, par 4, sans que les VL aient été « **révisées** ».

Une partie de « **la suppression totale de la taxe d'habitation sera financée ... par le déficit** » [par la dette], pour reprendre le titre d'un article sur lefigaro.fr du 2 juillet (th5). Il semble que ce soit de l'ordre de **7 Mds €**. Le reste sera financé par la majoration d'autres impôts existants. C'est ce qu'indique le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques, qui a modifié en conséquence le solde des comptes publics prévu pour 2022.

## 24 - IFI et flat tax : des errements coûteux du « président des riches »

Finalement, le « remplacement » de l'ISF par l'**IFI (Impôt sur la fortune immobilière)** n'a pas été retoqué par le Conseil constitutionnel. Car, en fait, il ne s'agirait pas d'un remplacement, ni d'une « réforme » de l'ISF. Le Conseil a considéré que l'ISF était supprimé pour tous [sans discrimination] et qu'un impôt (nouveau), l'IFI, était créé. Il fallait y penser ! C'est clairement expliqué dans un article sur leblogpatrimoine.com du 28 février 2018 intitulé « **L'IFI jugé partiellement constitutionnel. L'ISF est donc supprimé et l'IFI créé à partir de 2018** » (pr1). « *En instaurant cet impôt, le législateur a entendu, dans un objectif de rendement budgétaire, créer une contribution spécifique pesant sur les actifs immobiliers autres que ceux affectés par le propriétaire à sa propre activité professionnelle.* ». Taxation des actifs « impraticables », donc. Inutile [?] de « pinailler » sur la cohérence de l'objectif de « rendement budgétaire », contredit par la suppression de l'ISF, d'une part, et par le fait que les yachts, les bijoux de valeur, les objets d'art... sont traités comme des actifs productifs, alors que les logements ne le sont pas, d'autre part.

**Le don de 3,2 Mds € en 2018 aux 170 000 foyers les plus riches** par la « suppression » de l'ISF (nette des recettes de l'IFI) reste dans la gorge de nombreux Français. D'ici 2022, **plus de 16 Mds leur seront offerts**... au lieu d'être dépensés en faveur des plus pauvres, des étudiants, des « personnes âgées, des familles, des classes moyennes...

Le nouveau **Prélèvement forfaitaire unique** (PFU) de 30 %, aussi appelé **flat tax**, s'applique, sur option, aux revenus du capital financier.

Coûteux pour l'Etat, il agrave les inégalités de traitement (ou discriminations) engendrées par la suppression de l'ISF et la création de l'IFI. D'abord parce que les revenus immobiliers et fonciers ne sont pas éligibles au PFU. Ils continueront à s'ajouter aux autres revenus des contribuables concernés, l'ensemble restant soumis à l'IR progressif. Ils ne peuvent ainsi pas bénéficier de l'avantage offert aux revenus financiers (RF), qui peut aller jusqu'à une baisse de l'impôt de 60,5 % à 30 % pour les RF les plus élevés.

« **Flat tax : les 1 % plus aisés concentreront 44% des gains** » (selon les calculs de Bercy) (pr2), indiquait un article sur lefigaro.fr le 27 décembre 2017. Pour ces seuls foyers, l'allégement total sera de 572 millions € en 2018 et de 836 Mi € en 2019. Avec la flat tax, les 100 plus gros (ex) contribuables à l'ISF verront leur imposition sur les revenus financiers baisser, en moyenne, de 582 380 € par an.

**Suppression de l'ISF + flat tax** coûteront à l'Etat **4,5 Mds en 2018 et 5,1 Mds en 2019** (d'après les calculs de Bercy), d'avantage ensuite... et, sans doute, **au moins 20 Mds € d'ici 2022**. Ceci, pour nourrir **l'espoir** que ces mesures « rapportent » la création de 50 000 emplois à long terme. C'est très, très, très cher !

« **La « flat tax est une bombe à retardement pour les finances publiques** », « **une machine à optimisation fiscale** », avais-je déjà rapporté en décembre 2017. Car, avec les autres mesures, telles la diminution prévue du taux de l'Impôt sur les sociétés (IS), il sera plus avantageux pour les entreprises, comme pour les bénéficiaires, de rémunérer les patrons, cadres dirigeants, indépendants et salariés actionnaires par le versement de dividendes plutôt que par les salaires, lourdement taxés. Cela siphonnera les recettes de l'Etat et de la Sécu. L'expert Zucman a estimé le **manque à gagner fiscal à 5,5 Mds € en 2022** dans un « scénario bas », et à **plus de 10 Mds € en 2022** dans son scénario central. Selon MédiaPart, le 30 octobre 2017, « **malgré les risques, Bercy joue l'autruche** ».

Sur lesechos.fr on a pu lire le 2 mai 2018 : « **Suppression de l'exit tax : le nouveau pavé dans la mare de Macron** » (pr3). Cet impôt, créé en 2011, s'appliquait (à hauteur de 34,5%) aux plus-values réalisées lors de la revente d'actions au moment du transfert de la résidence fiscale à l'étranger par les détenteurs de plus 800 000 € d'actions ou de la moitié des actions de la société. Un autre « cadeau aux riches », donc, qui délocalisent, de surcroît. Justification : cet impôt découragerait les investisseurs étrangers. Fallacieux ! C'est le niveau prohibitif et l'instabilité de notre fiscalité qui les rebutent. Cette petite taxe ne rapportait que quelques dizaines de millions d'euros par an. Mais la portée « symbolique » de la suppression renforce l'image de président des riches.

## 25 – Impréparation, ambiguïtés, contradictions : la réforme de retraites effraie et se présente très mal

« **Nous mettrons fin aux injustices de notre système de retraites.**

*Un système universel avec des règles communes de calcul des pensions sera progressivement mis en place. Le fait de changer d'activité ou de secteur sera sans effet sur les droits à la retraite. Avec un principe d'égalité : **pout chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous.*** »

« **Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions.** »

Ces promesses figurent dans le programme de Macron sur le site en-marche.fr accessible au public. Elles ont été répétées maintes fois pendant et après la campagne présidentielle. Sans plus de précision jusqu'à mai 2018.



Elles sont volontairement ambiguës. En effet, sur contrepoin.org, le 7 juillet, un article de Thierry Benne (Iref Europe) intitulé « **Retraites : une pseudo-réforme** » (r1) attire l'attention sur deux passages du programme présidentiel du candidat En Marche, auxquels le quidam n'a pas facilement accès :

- 1 – « **Chaque euro cotisé accroîtra de la même manière la pension future, quel (sic) que soit le statut du travailleur et l'origine de cette cotisation ;** »
- 2 – « **Le calcul de la retraite sera le même pour tous. On saura que quand des gens ont une retraite plus élevée, c'est qu'elles mêmes, leurs employeurs, ou l'Etat au titre de la solidarité, ont cotisé davantage** ».

Il n'était donc pas dans les intentions de Macron de mettre fin aux injustices, de s'attaquer aux priviléges coûteux des régimes spéciaux. Au contraire, la « réforme » les confortera dans leur pérennité. « **Sauf surprise hautement improbable, le secteur privé continuera donc à être le dindon de la farce, en finançant comme avant les subventions que l'Etat verse si généreusement pour équilibrer le financement (sinon lourdement déficitaire) des retraites publiques** » + « **... le slogan présidentiel fait peser bien des doutes sur la loyauté, la justice et l'équilibre de la réforme à venir** », souligne, à juste titre, l'article de l'Iref, dont j'encourage vivement la lecture.

Le 31 mai, suite à une interview de Jean-Paul Delevoye, Haut commissaire chargé de la réforme, sudouest.fr avait exprimé des inquiétudes dans l'article « **Retraites par points : les grandes lignes d'une réforme périlleuse** » (r2). A l'occasion de l'ouverture d'une « grande consultation citoyenne », Delevoye avait déclaré que le système serait plus égalitaire : « **Le revenu permettra d'acquérir des points, vous aurez une portabilité des droits quels que soient le type d'employeur et le secteur. L'objectif est qu'à carrière identique, revenu identique, la retraite soit identique** ».

Le montant de la retraite serait ainsi déterminé en fonction du cumul des **revenus** du travailleur au cours de sa carrière ... et non pas en fonction de « chaque euro cotisé » par le travailleur et son employeur, privé ou public. Plus que **d'une ambiguïté**, il s'agit d'une véritable **contradiction**.

« **Réforme des retraites : les déclarations de Macron ne sont pas rassurantes** » avait écrit Nicolas Lecaussin sur contrepoin.org le 21 juin (r3). Il notait que le système **par répartition** serait **conservé**, et citait ces propos du Haut commissaire : « **un système universel ne veut pas dire unique... des différences peuvent exister si elles sont justifiées par l'équité** », ainsi que ceux de Macron : « **les spécificités de certains ne disparaîtront pas** ». Vive les régimes spéciaux, donc ! Pour l'auteur, « **il ne s'agit pas d'une réforme des retraites mais d'une euthanasie** ».

Une « concertation », engagée depuis fin juin avec les partenaires sociaux, se poursuivra jusqu'à décembre. En parallèle, la « consultation citoyenne » durera jusqu'au 25 octobre. Elle se passe par Internet sur le site [www.participez.reforme-retraite.gouv.fr](http://www.participez.reforme-retraite.gouv.fr). Le saviez-vous ? On peut donc être assuré que l'anonymat des répondants sera respecté et que les retraités ainsi que les autres seniors vont se précipiter massivement sur leurs ordinateurs (ou leurs Smartphones) pour participer avec allégresse et conviction. Une synthèse sera présentée le 29 novembre.

Fin 2018-début 2019, les Autorités « dévoileront » leurs grandes orientations de la réforme... et une nouvelle phase de concertation sera ouverte. Ensuite, selon le secrétaire d'Etat Castaner, le projet de loi « pourrait être présenté au milieu de l'année 2019 »... afin d'être voté à l'été 2019 (r2).

Il semble donc que si les slogans et la « communication » ont été peaufinés, les promesses faites, elles, n'étaient pas basées sur un projet

« clair » et une préparation à la hauteur des changements annoncés. En outre, les auteurs ont ignoré ou sous-estimé la complexité des nombreux problèmes qui se trouveraient posés quand il s'agirait de passer aux choses concrètes. Comment s'en sortir, alors ? Quoi de mieux, de plus constructif, de plus efficace qu'une consultation pour collecter des avis, des réclamations, des suggestions, qui manqueraient encore, ainsi que pour recueillir des soutiens. Comme lors de la Grande Marche qui a nourri d'idées le programme de Macron.

## « Faut-il maintenir les pensions de réversion ? » : incohérences, gaffes à gogo

C'est le haut-commissaire Delevoye qui a posé cette question dans le cadre de la concertation avec les partenaires sociaux, a rapporté, indignée, Cécile Bayle de Jessé le 21 juin sur debout-la-france.fr dans un bref article intitulé « **une réforme susceptible de pénaliser un grand nombre de femmes** » (r4). « **Faut-il maintenir les pensions de réversion ?** » était complété par « **Avec quels objectifs et sur quels critères ?** ». Une formulation « étudiée » qui revenait à demander quels arguments pouvaient justifier le maintien des réversions (mises au banc des accusés d'emblée)... et non : quels arguments pousseraient à les supprimer. Vieux.

La réversion est une des contreparties du paiement des cotisations retraites, au même titre que les pensions de droit direct. C'est donc **une gaffe** que de séparer cette question du cœur de la réforme des retraites. Poser cette question trop tôt, dès le début de la concertation, comme s'il s'agissait d'une priorité, est **une autre bêtise**.

Remettre ainsi en cause la réversion est une **méchante gaffe**, car 4,4 millions de personnes touchent des pensions de réversion, dont 89% de femmes, et pour plus d'un million d'entre elles, c'est le seul revenu.

Le montant annuel des pensions de réversion versées est de **35 Mds €**. Et peu de citoyens informés de la question ont été dupes de la pureté des véritables intentions de nos gouvernants. Mettre le grappin sur quelques Mds de ce magot, ou plus si passivité ! Cela ferait le plus grand bien à l'équilibre malmené des finances publiques.

Face aux réactions très négatives, souvent vives, des « **démineurs** » se sont vite exprimés, ne manquant pas d'inquiéter davantage la population, et, à mon avis, d'ouvrir les yeux des futurs retraités sur ce qui les attend. Plusieurs explications de texte ont été relatées dans l'article « **Les pensions de réversion doivent être « plus justes et efficaces** » sur Orange Finance le 24 juin (r5). Ainsi, le ministre Lemaire a souligné que, comme la ministre de la Santé l'a dit « **on ne touchera pas aux pensions de réversion déjà versées, on ne va pas revenir sur ce qui est acquis** ». Ouf ! C'est ouf ! Il est temps que ces ministres découvrent les bases de notre droit. L'idée du gouvernement est, selon lui, « **d'avoir des pensions plus justes, qui aillent aux personnes qui en ont réellement le plus besoin** ». « L'idée » serait ainsi, en fait, de **transformer les pensions de réversion en allocations sociales**... et de les supprimer (ou les réduire ?) pour les veuves et les veufs qui, aux yeux du Prince, pourraient s'en passer. Génial ! « **Plus justes** » signifie donc ici « **plus faibles** ». Ces propos s'éloignent des promesses d'universalité, d'égalité et de préservation des revenus des retraités. La perplexité et les inquiétudes s'amplifient lorsqu'une porte parole des députés LREM se « rebiffe » : « **Est-ce qu'on a le droit, dans ce pays, de se dire que, parfois, on remet à plat sans que tout de suite on ait une volée de bois vert en considérant qu'on va toucher à un sacro saint modèle social** ».

Dans « **la mise au point de Macron sur un dossier miné** », nous avons pu lire sur orange.fr (r6) que le Premier ministre, Philippe s'y était aussi « collé » le 25 juin, assurant que la question des **pensions** serait mise sur



« la table », mais qu'il n'était pas question de les « amoindrir » ou de les « remettre en cause ». Rétropédalage ? En tout cas, confusion, fébrilité sur « ce dossier miné, qui pourrait parasiter, plus largement, la réforme des retraites ».

Lors de son déplacement à Rome, le président Macron a « tweeté » : « Aucun bénéficiaire actuel ne verra sa pension de réversion diminuer ne serait-ce que d'un centime ». Il a aussi « précisé » que les futurs retraités « bénéfieront des mêmes prestations pour chaque euro cotisé ». On pourrait dire qu'il a tweeté pour ne rien dire... de plus ou de plus précis qu'auparavant. Il a ensuite expliqué à des journalistes : « Je voulais qu'on arrête avec les ambiguïtés [!!!!]. C'est un sujet toujours très anxiogène pour les gens. On ne fait pas aujourd'hui une réforme sur les retraites existantes... » [??]. Il a également dit « Une chose est de dire aux actifs que les choses changeront vers un système unique et plus juste, et qu'ils auront dix ans pour s'y habituer. Une autre est d'alarmer une petite dame ou un petit monsieur à la retraite qui vont se dire que leur pension de réversion sera supprimée le mois prochain ! ». Concernant les actifs, que signifie : « ils auront dix ans pour s'y habituer » ? Et pourquoi choisir ce canal pour émettre cette news mystérieuse (vraie ou fake ?) sans aucune explication. Pour plus de clarté et moins d'ambiguïté ? Quant à la « petite dame » et au « petit monsieur » à la retraite, ils ne sont pas plus bénêts que les actifs. Et parler d'eux de façon condescendante ne fera pas remonter leur moral et disparaître leurs craintes. Cela ne fera pas, non plus, remonter la cote de popularité du président et de son exécutif. Car une « Grande enquête » Ipsos a montré en juin que « Les Français aiment leurs aînés » (r6) et ne considèrent pas les retraités comme des enfants bénis des trente glorieuses. La propagande les présentant comme des privilégiés n'a donc pas convaincu. Par contre, nombre de Français apprécient peu les personnes qui les noblent et se croient sorties de la cuisse de Jupiter.

## 26 - Réforme des institutions au service du pouvoir : les oppositions se durcissent

J'ai expliqué plusieurs fois mes réticences envers les réformes institutionnelles que Macron et LREM veulent imposer. Elles ne sont justifiées par aucun argument fondé, par aucune démonstration. Elles laminent ce qui reste de notre parlementarisme, notamment en réduisant les effectifs et les prérogatives des deux Chambres, et en muselant l'opposition, au profit de l'exécutif et de « son » parti, LREM. Elles portent atteinte à la décentralisation. Elles visent à renforcer un pouvoir déjà très excessif du chef de l'Etat et à favoriser sa réélection en 2022.

Un revirement inattendu: la limitation du cumul dans le temps à trois mandats pour les parlementaires et les présidents d'exécutifs locaux ne s'appliquera qu'à partir de 2022. Un recul pour risque d'institutionnalité ou pour faire passer plus facilement la pilule ? Coup de tonnerre et grosse déception chez les Marcheurs, qui avaient compris (comme les autres citoyens) que la « réforme » serait appliquée aussitôt votée. Même Bayrou, qui trouve que la limitation est un « bon principe » s'est exclamé devant le groupe Modem : c'est « n'importe quoi » (ref1).

Depuis l'examen à l'AN, en juin, des textes proposés, c'est la levée de boucliers de tous côtés dans l'opposition, la multiplication des critiques et des contrepropositions. Le nombre de parlementaires et le mode de scrutin font partie du « contentieux ». Mais, la procédure est en cause aussi. Marc Le Fur a dénoncé une « affaire extrêmement machiavélique » car « l'essentiel de la réforme » n'est « pas inséré dans le texte principal » constitutionnel (ref2). La régulation, la limitation des amendements au détriment des partis d'oppositions est aussi un brulot.

La question du financement des partis et de la création d'une « banque de la démocratie » est revenue sur le tapis (ref1), etc.

« La révélation par Le Monde de « l'affaire Benalla » a ouvert une brèche dans laquelle se sont engouffrées en un instant toutes les oppositions, réunies pour exprimer leur désapprobation, pour exiger que toute la lumière soit faite, avec la participation immédiate du parlement. La « rébellion » a saisi cette occasion pour manifester son ras-le-bol contre la façon dont l'exécutif exerce le pouvoir, les dysfonctionnements et les dérives auxquelles elle donne lieu... au mépris des lois et en contradiction avec les promesses de pureté du « nouveau monde » politique que Macron a déclaré vouloir promouvoir et incarner. Les pressions et les « protestations » à l'Assemblée nationale ont conduit à la mise en place des commissions à l'AN et au Sénat. L'examen des réformes institutionnelles a été reporté à septembre. Nous reviendrons donc sur le sujet.

## 27 - Le prélèvement à la source de l'IR : un caprice des dieux qui va faire mal

Presque tous les impôts payés par les ménages sont déjà retenus à la source, qu'il s'agisse de la TVA et des multiples taxes à la consommation, de la CSG et de la CRDS (principaux impôts sur le revenu). Une partie de l'impôt sur le revenu (IR) l'est également. Celle que nos banques soustraient de nos revenus financiers avant d'en informer le Fisc.

En outre, plus de la moitié des contribuables ne paient pas l'IR. Et ce sont surtout à ces « contribuables » que le prélèvement à la source est sensé être le plus utile en adaptant plus rapidement le niveau de leur impôt [nul ?] en cas de changement de situation, comme la cessation d'emploi, par exemple. Nous sommes aux confins de la farce !

Le montant de l'IR net collecté est de 73 Mds € en 2017, soit moins de 7 % du total des impôts et des cotisations sociales (1 106 Mds €). Les revenus financiers sont déjà prélevés à la source. Et une partie des paiements de l'IR est mensualisée. On construit une énorme usine à gaz dont l'utilité n'est pas prouvée. Ceci : - au détriment de millions d'entreprises, et particulièrement de PME et de TPE, ainsi que des organismes de retraite et autres qui rétribuent les ménages, que l'on contraint à devenir des collecteurs de l'IR et à « gérer » des relations « fiscales » délicates avec « leurs » contribuables. Pour Eric Woerth, président de la commission des finances de l'AN, c'est une des « mauvaises surprises du prélèvement à la source » (ras0) ; - sans que cela simplifie en rien la vie des contribuables, qui auront, comme avant, à effectuer (avec davantage d'attention, pour ne pas y laisser des plumes) une déclaration annuelle... qui servira à « corriger » l'impôt qui aura été prélevé dans l'année ; - sans que cela allège la charge des services fiscaux, qui auront toujours à contrôler les déclarations, et qui devront aussi « échanger » en permanence des infos avec les « collecteurs auxiliaires » ; - avec une multiplication des flux financiers, à un rythme mensuel, entre ces derniers et les services du Trésor.

C'est un choc de complications et non de simplification qui s'annonce, avec un gros gaspillage d'énergie, de temps de travail et de ressources informatiques. Une bien mauvaise façon d'étendre le « tout numérique ».

« Techniquement », le PALS est loin d'être maîtrisé. Sa mise en place a déjà été « reculée de 2018 à 2019, et pour certaines catégories ce sera 2020. Désormais beaucoup d'élus estiment que ce n'est pas une bonne idée », souligne Simone Wapler dans l'article « l'impôt à la source : fiasco en perspective » (ras1) sur contrepoints.org. Le sort réservé aux salariés à domicile est si complexe que Bercy envisage de les exonérer d'impôt en 2019. « Au risque d'un contentieux pour rupture de l'égalité



des citoyens ». Un article du 11 juillet sur actu.orange.fr ([ras2](#)) explique aussi que l'installation de la « plate-forme » de déclaration spéciale prévue pour traiter leurs cas « a pris du retard ». Finalement [?], **Bercy a donc annoncé** le 5 juillet le **report d'un an de la réforme** pour les salariés concernés... ce qui impliquerait que ceux-ci paient un **double impôt en 2020**.

Dans « **L'impôt à la source coûtera cher au contribuable** », Philippe Delsol (Iref) a expliqué le 2 juillet ([ras3](#)) pourquoi : - **le taux de prélèvement « calculé » par le Fisc sera supérieur au taux des années précédentes** pour nombre de contribuables, qui feront donc une avance de trésorerie forcée à l'Etat ; - les revenus « exceptionnels » paieront deux fois. Ainsi, les dividendes et les intérêts de nos comptes bancaires paieront l'IR en 2018 et en 2019. Double peine, donc, pour les «rentiers» opulents ou modestes ; - **les contribuables soumis à l'IFI et susceptibles d'être plafonnés** [dont le cumul de leur IR et de leur IFI ne dépasse pas 75 % de leur revenu] verront leur IFI 2019 majoré du montant théorique de leur impôt sur le revenu de 2018 ». Un recours administratif n'est pas à exclure.

Ainsi, sauf changements « l'année blanche » 2018 s'annonce très juteuse pour le Fisc.

À partir de janvier 2019, les prélèvements vont amputer de façon inhabituelle les revenus des contribuables (travailleurs, retraités...) imposables. Leurs **pouvoirs d'achat vont en souffrir**, et certains auront des problèmes de trésorerie. Mauvais pour la croissance, pour la sérenté sociale... et pour l'exécutif !

Alors, pourquoi diable Macron s'accroche-t-il à cette « réforme » ? En définitive, n'est-elle pas un pas de plus vers l'individualisation de l'impôt sur le revenu au détriment du foyer fiscal ? Les attaques contre le quotient familial, ainsi que le désir de « ne pas maintenir les pensions de réversion » et, ce faisant, de « désolidariser » les conjoints retraités, sont des tirs sur une même cible, la famille. Une telle démarche pose une question fondamentale : En France, l'unité de base de la société doit elle rester la famille, ou bien faut-il chambouler notre organisation sociétale et notre système de solidarité en décidant que la cellule de base sera l'individu ? Et pourquoi ? La question va bien au-delà des retraites et de la fiscalité des revenus. Et la réponse claire et explicite à cette question doit être considérée comme un préalable permettant « d'orienter les réformes ».

Il est donc indispensable qu'elle soit posée et sereinement étudiée. Il serait logique de la soumettre aux Français par voie de **référendum** et d'inscrire dans la **Constitution** le choix sociétal fait. Des décisions de cette nature et de cette importance ne peuvent être prises dans l'obscurité, à la sauvette, sous la houlette de « réformistes » qui lorgnent avec envie les pays, européens, notamment, qui se sont engagés dans cette direction, au plan fiscal, en particulier. Dans la plupart de ces pays, les gouvernances économiques, les fiscalités et les systèmes de protection sociale sont très différents des nôtres. Les cultures, les us et coutumes aussi. Attention aux greffes contre nature !

## 28. – Deux autres réformes et « innovations » très discutables

### Limitation à 80 km/h : un entêtement absurde

La limitation de la vitesse sur les « routes secondaires » est entrée en vigueur, malgré les oppositions, parfois même au sein du gouvernement, comme l'a rappelé l'article « **Routes à 80 km/h : « L'objectif n'est pas d'emmerder le monde », assure Philippe sur Orange Actualités** » ([ar1](#)). La décision a été prise sans une expérimentation validée. Il n'a été tenu aucun compte des critiques, ni des solutions alternatives plus « ciblées » sur les tronçons à risques et plus judicieuses formulées par des organisations professionnelles, des élus et des partis politiques. En outre, **les chiffres « effrayants » assénés au public pour justifier**

l'urgence de la décision, **3 500 à 3 600 morts** et 75 000 blessés graves par an, ainsi que l'argument selon lequel la limitation à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central **pourrait éviter la mort de 300 à 400 personnes par an** s'apparentent à des **fake news**.

D'abord parce que sur les routes concernées les nombres de morts sont très inférieurs : **2 317 morts** sur un total de 3 655 en 2016. **1 067** personnes sont mortes sur des routes urbaines et **271** sur des autoroutes.

Ensuite parce que « seulement » un tiers environ des morts sont imputables à la vitesse... soit de l'ordre de 750 à 800. Et, par sa seule limitation, Philippe pourrait réduire cette « hécatombe » de - 40 % à - 50% !!! Comment un Premier ministre peut-il avancer de telles énormités. Il se trouve que l'étude d'un professeur émérite d'économie a démontré que l'on peut espérer sauver **environ 70 vies avec une telle limitation**. On peut revoir à ce sujet mon article paru dans la Lettre du 18 juin d'avril 2018. J'y reviens ici parce le déroulement et la conclusion de cette « affaire » illustrent bien des « faiblesses » trop fréquentes de la méthode de l'exécutif : choix très contestable, obstination, malgré de meilleures solutions proposées, passage en force grâce à « sa » majorité à l'AN.

### Service national, « universel » obligatoire... en 2026 ?

Service national universel (SNU) ! N'est-ce pas pompeux, grandiloquent pour, finalement et après un début [tardif] de réflexion, une « *phase de cohésion* » obligatoire d'une durée d'un mois maximum, à l'âge de 16 ans, puis, « *pour ceux qui ont envie de s'engager davantage encore* », une phase facultative avant 25 ans, d'une durée de 3 à 12 mois. La constitution devra être révisée pour autoriser une obligation de service à tout ou partie d'une classe d'âge.

. Effectifs de jeunes concernés (phase obligatoire) : environ 750 000 en période de croisière.

. Modalités d'hébergement : pas encore déterminés. Ce serait la « difficulté la plus importante à surmonter », d'après le groupe de travail qui se penche sur le SNU ([sn1](#)). « On n'a plus de casernes ».

. Encadrement des jeunes : question en suspens. Plusieurs pistes évoquent un contingent de jeunes complété par des encadrants expérimentés... dont certains pourraient être formés par des militaires.

. Coût : pour le chiffrer, le gouvernement attend les derniers « arbitrages », qui suivront une « vaste » consultation à venir sur les modalités, « qui restent à définir ». Coût estimé par le groupe de travail : 1,6 Mds € par an pour la phase obligatoire d'un mois + 1,7 Mds € pour les investissements en infrastructures... sur 7 ans.

Vu ces éléments, le groupe de travail a plaidé pour **une mise en service à partir de l'été 2019 avec une montée en puissance progressive pour atteindre 700 000 stagiaires en 2026**.

« On » décide ainsi pendant la campagne qu'il y aura un SNU, non précisément identifié, sans avoir étudié les conditions de mise en œuvre et évalué la faisabilité et les coûts. Après un an d'exercice du pouvoir, on se met en branle et on « tombe » sur un tas de problèmes (évidents). Alors, l'idée d'étailler la montée « en puissance » du SN, qui ne sera Universel qu'en 2026, se présente comme une possible bouée de sauvetage, ou une fusée de détresse. De chaque classe d'âge « mobilisable », qui seront les jeunes « appelés » et les exemptés ? Avant de **décider** d'instaurer un SNU, il eut été bon de se poser ces questions, auxquelles la vaste « consultation » ne répondra pas.

En attendant, le commandement de l'armée se méfie et voudrait éviter que des moyens destinés aux militaires soient « détournés » au profit du SNU, et 15 organisations étudiantes, dont l'UNEF et l'UNL, se disent hostiles à un « service national obligatoire » ([sn2](#)).



Hervé Morin, ex ministre de la Défense, a estimé que le SNU « va coûter des centaines de millions d'euros pour rien », et qu'il vaudrait mieux injecter cet argent dans l'Education nationale. C'est aussi l'avis du président du conseil régional de Normandie, qui pose aussi cette question de bon sens : « Ceux auxquels on veut s'adresser, qui sont déstructurés, qui ont perdu le sens de la communauté nationale, vous allez les chercher comment ?

Pas de souci ! Quel qu'il soit, et quoi qu'il coûte, le « projet » sera adopté à l'AN. A moins que les lycéens, les étudiants et des parents, éventuellement joints par d'autres « mécontents », menacent de sortir dans la rue ?

## 29 - Malgré la « com », le plan pauvreté n'est pas dans les priorités

Des propos menaçants à l'encontre des aides sociales et le énième report, « à la rentrée », cette fois, du plan pauvreté, ne sont pas des signes habituels d'un empressement à traiter favorablement un problème majeur.

### Emmanuel Macron : « On met un pognon de dingue dans les minima sociaux... »

Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics, avait semé le trouble fin mai en disant qu'il y avait « trop d'aides sociales » en France. Le 12 juin, dans une vidéo vite répandue sur les réseaux sociaux, c'est Emmanuel Macron qui a sonné la charge contre les minima sociaux (mini socs). Le lendemain, un article de *lci.fr* (pd1) a rapporté des propos éclairant sa philosophie sur le sujet : « *On met trop de pognon, on déresponsabilise et on est dans le curatif* ». + « *La politique sociale... Regardez : on met un pognon de dingue dans les minima sociaux, et les gens sont quand même pauvres. On n'en sort pas. Les gens naissent pauvres et restent pauvres. Ceux qui tombent pauvres... Il faut qu'ils puissent s'en sortir* ». + « *Prévenir la pauvreté et responsabiliser les gens pour qu'ils sortent de la pauvreté* ».

Certes, mais, plutôt que de taper sur les mini socs, ne vaut-il pas mieux redoubler d'efforts pour assurer une bonne formation qualifiante au plus grand nombre et ne pas entraver la croissance créatrice d'emplois ? Et « responsabiliser les pauvres » ne doit pas exclure de « responsabiliser » les autres responsables de leurs situations.

Attaquer ainsi, les minima sociaux ressemble à une **erreur politique**. En fin 2016, ils bénéficiaient à 4,2 millions (Mi) d'allocataires et, avec leurs familles, à 6,8 Mi de personnes. En 2016, le coût total en a été de **26,2 Mds €**, soit de l'ordre de 2,1 % des dépenses publiques. Parler de « pognon de dingue » n'est-il pas, pour le moins, excessif ?

À part le Revenu de solidarité active (RSA) et l'Allocation pour demandeurs d'asile (ADA), peut-être, ce sont des aides sociales très peu discutables qui comprennent principalement les Allocations : pour adultes handicapés (AAH), de solidarité pour les personnes âgées (ASPA), de solidarité spécifique (ASS), supplémentaire invalidité (ASI).

Il semble, d'ailleurs, que la recentralisation du RSA soit envisagée. Elle relève actuellement des départements, au même titre que d'autres aides sociales. Pour quoi faire ?

En avril 2016, manuel Valls avait prôné une « refonte globale » des minima sociaux en 2018, vers une « couverture socle unique ». Il voulait « simplifier », ainsi que, notamment, en élargir l'accès aux jeunes d'au moins 18 ans et les recentrer vers ceux qui en avaient le plus besoin. S'agit-il aujourd'hui de suivre cette piste ?

### Confusion malsaine entre « aides sociales » et « dépenses de protection sociale »

En relation avec la pauvreté, Macron s'en est pris aux **minima sociaux**. Ceux-ci constituent une (petite) partie de l'ensemble des **aides sociales**

apportées aux ménages dans un grand nombre de domaines (pauvreté, exclusion, santé, invalidité, logement, famille, éducation, etc.). Aucun chiffrage de leur coût total (même approximatif) n'est réalisé par les administrations. J'ai tenté de les chiffrer, et ai présenté les résultats de mon travail dans un article de la Lettre de l'Académie d'octobre 2014 intitulé « **Insatiable, inchiffrable et indéchiffrable redistribution** ». J'ai alors « trouvé » pour **150 Mds € d'aides sociales** (quantifiables) aux ménages **en 2011** (dont 122 Mds dans les arcanes des Comptes de la protection sociale). Ce montant représentait **7,5 % du PIB** et 17 % des prélèvements obligatoires.

Ces 150 Mds sont une estimation « par défaut », dans la mesure où ils n'incluent pas des « aides » que l'on peut attribuer à des « niches fiscales », à des exonérations et/ou à la progressivité de l'IR, à la redistribution « verticale » opérée par l'assurance maladie, ainsi qu'aux transferts financiers entre régimes de la vaste protection sociale.

Les **aides sociales** sont une partie mineure de l'ensemble des **prestations sociales**. Une caractéristique fondamentale des **aides sociales** est qu'elles sont fournies aux bénéficiaires sans contrepartie. « C'est cadeau ! ». Ce sont en très grande partie les impôts que nous payons qui les financent.

Cela les différencie de la plupart des **autres prestations sociales**, dites **assurantielles**, qui sont versées ou fournies en contrepartie de paiements (cotisations et autres contributions) qui ouvrent droit à ces prestations. C'est le cas, en particulier, des prestations de l'Assurance maladie, maternité, invalidité, ou encore des pensions de retraites (y compris les réversions) du régime général et des complémentaires. C'était aussi le cas de l'assurance chômage, que l'exécutif a « abâtardie » en faisant prendre en charge des cotisations salariales par l'Etat.

Aussi, la lecture sur le *figaro.fr* de l'article du 13 juin « **« Pognon dingue » : les aides sociales représentent un tiers du PIB, un record mondial** » (pd2) montre que son auteur (sans doute hostile aux excès de dépenses publiques) confond **aides sociales** et **prestations sociales**, ou assimile l'un à l'autre. Il n'est pas le seul, puisque dans un article de l'*Iref* du 27 juin intitulé « **Aides sociales : il faut une allocation unique** » (pd3), on trouve la même confusion. Elle n'est pas sans importance, car, si les dépenses d'aide sociale constituent des dépenses publiques payées par nos impôts, les prestations assurantielles sont payées principalement par leurs « cotisants », les bénéficiaires et leurs employeurs, l'Etat couvrant éventuellement les déficits des régimes. C'est une énorme différence. Ainsi, sur les 325 Mds € de dépenses vieillesse et les 249 Mds € de prestations santé cités par *lefigaro.fr*, qui sont les « plus gros morceaux » des 714 Mds de prestations sociales en 2016, les parts qui peuvent être qualifiées d'aides sociales sont minoritaires. Ce qui est gênant aussi, c'est que de telles « infos » déforment la réalité aux yeux des Français.

### Le plan pauvreté reporté à « la rentrée » : COUAC !

L'élaboration d'un plan contre la pauvreté a été annoncée « en grande pompe » par Emmanuel Macron en octobre 2017, avec le lancement d'une « grande concertation » avec les organismes et les associations intéressées. En mars 2018, six groupes de travail avaient été pressés de rendre leurs copies et avaient remis au gouvernement 110 propositions pour « **lutter contre le déterminisme social** ». Le plan, lui, devait être présenté en mai, puis en juin, puis en juillet. Et, au début juillet : report en septembre. Déceptions, critiques, railleries ! D'autant, qu'une déclaration de la ministre des Solidarités, Agnès Buzyn, a laissé penser que le report était motivé par l'absence possible du président, qui s'était « engagé » à retourner en Russie « pour soutenir les bleus » si ceux-ci accédaient à la demi-finale du Mondial de foot. Aussi le titre de l'article « **Le report du plan pauvreté suscite des critiques sur les priorités de Macron** » (pd4) reflète sobrement l'incompréhension provoquée, les contrariétés et les regrets de la part des membres des groupes de travail, qui auraient pu disposer de plusieurs mois supplémentaires pour



peaufiner leurs propositions. Mais l'exécutif n'est pas prêt. « Les arbitrages ne sont pas rendus », « Le plan n'est toujours pas ficelé. Le président mature encore sur ce sujet », a déclaré une « source gouvernementale », en précisant que « l'Elysée n'avait à ce jour pas fixé de date pour sa présentation » (pd5).

### « Pauvreté, islam, bioéthique... Macron remet à plus tard les sujets qui fâchent »

C'est le titre d'un article de Sophie de Ravinel sur *lefigaro.fr* (pd6), pour qui le président ne veut pas encore trancher sur des dossiers délicats, « au risque de nourrir l'incompréhension ». Entouré de technocrates, il est possible aussi qu'il ne soit pas à l'aise sur ces terrains sociaux. Malgré ses bains de foule, peut-être a-t-il des difficultés à appréhender les problèmes que vivent nombre de citoyens, et en particulier les personnes âgées et les pauvres.

L'auteure rappelle une info : la transformation du système de santé est reportée de deux mois. La préparation en a été lancée en mars 2018 et les résultats des travaux de six groupes devaient être présentés en juillet, eux aussi.

« Nos » réformateurs sont submergés par la surabondance des mesures qu'ils veulent imposer à la va-vite, et qu'ils ont insuffisamment

préparées avant d'en arrêter les « lignes directrices » et de fixer des calendriers... qui se montrent intenables. Leur capacité de production des réformes, et surtout de réformes de qualité, est aussi limitée par la volonté de tout « trancher » au sommet, par une confiance restreinte envers les ministres, par trop peu d'écoute des propositions alternatives, ainsi que, peut-être, par un manque d'expérience dans certains domaines. Difficile d'être omnipotent, omniprésent et omniscient en même temps.

On ne peut éviter aujourd'hui de s'interroger sur l'équilibre des pouvoirs, sur la cohérence et la « qualité » de la gouvernance actuelle ainsi que sur la pertinence et sur l'efficacité à attendre du nombre record des textes votés, auxquels les macronistes se réfèrent avec fierté. Gouverner, n'est-ce que réformer ? Vers quoi ? J'ai essayé de réunir ici pour les lecteurs des infos utiles qui pourraient leur manquer. Dans l'ensemble, elles ne sont pas réjouissantes. Et, si on se fie aux résultats des sondages, il semble qu'après un an du nouveau Pouvoir, « l'affaire Benalla » aidant, de plus en plus de Français ont ouvert les yeux et commencent à exprimer leurs opinions, leurs sentiments ainsi que leur déception et leurs inquiétudes. **Un réveil encourageant pour la démocratie ?**

**NB :** Cet article a été rédigé en juillet et août sur la base d'informations recueillies avant la fin du mois de juillet. ■

#### Sources et références

- (1) « L'INSEE table sur un net rebond de la croissance en 2017 », *lefigaro.fr/conjoncture/2017/06/20...* - (2) « L'INSEE relève sa prévision de croissance en France en 2017 », *huffingtonpost.fr/2017/10/05/linsee-releve...* - (3) « France : l'Insee relève à 1,9 % sa prévision de croissance pour 2017 », *lefigaro.fr/flash-eco/2017/12/19/97002...* - (4) « La croissance française en hausse, à 2 %, en 2017 », *lepoint.fr/economie/la-croissance...*, le 28/02/2018 - (5) « Croissance, chômage, consommation... L'Insee dévoile sa météo économique pour 2018 » - (6) « Les comptes de la Nation en 2017 », *insee.fr/fr/statistiques/3550563*, le 30/05/2018 - (7) « Les Comptes Nationaux Trimestriels au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 », le 22/06/2018 - (8) « Croissance : une bouffée d'oxygène pour l'exécutif », *lemonde.fr/politique/article/2018/04/11/croissance...* - (9) « Le programme de stabilité et le programme national de réforme – Compte rendu du Conseil des ministres du 11 avril 2018 », *gouvernement.fr/conseil-des...+ un Programme de stabilité 2018-2022 : des prévisions plus optimistes que prévu* *gouvernement.fr/argumentaire/programme-de-stabilite* », le 11/04/2018 - (10) « Ciel voilé en Europe », *Insee*, note de conjoncture juin 2018 + « L'Insee confirme le ralentissement de la croissance pour l'année 2018 », *lefigaro.fr/conjoncture/2018/06/19/20002...* - (11) « Prévisions économiques – Juin 2018 », *publications.banque-france.fr/previsions-economiques-juin-2018* - (12) « Attention, les Français et les cadres divergent sur l'état de l'économie française », *lefigaro.fr/conjoncture/2018/07/04/20002...* - (13) « France : le moral des Français s'est dégradé en juin », *lefigaro.fr/flash-eco/2018/06/27/97002...* - (14) « Les promesses d'Emmanuel Macron passées au crible », *luiprésident.fr/emmanuel-macron/toutes-promesses...*, le 02/07/2018 - (15) « Tableau de bord des réformes – Le Macronomètre macronometre.fr/le-tableau-de-bord..., le 02/07/2018 - (16) « Le Programme d'Emmanuel Macron – En Marche », *en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme* - (17) « L'omniprésence de Macron laisse peu de place aux ministres », *lefigaro.fr/2018/07/03/01002...* - (18) « Les Français jugent sévèrement le chef de l'Etat », *lefigaro.fr/politique/2018/07/05/01002...* - (19) « Hausse de la CSG : une majorité de retraités perdants jusqu'en 2020 ? », *capital.fr/votre-argent/ hausse-de-la-csg...*, le 19/07/2018 - (20) « Cette note de l'Insee qui en dit long sur les seniors d'aujourd'hui », *actu.orange.fr/cete note...*, le 12 juillet 2018 - (21) « La non revalorisation des APL, plus « perverse que leur baisse de 5 euros », *marianne.net/societe/la-non-revalorisation...*, le 20/06/2018 + *aide-sociale.fr/montant-apl/* - (22) « Les six grandes promesses brisées ou rabotées d'Emmanuel Macron », *lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/05/07/les-six...* - (23) « Le Sénat menace de rejeter la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle », *public-senat.fr/article/societe/le-senat...*, le 20/06/2018 - (24) « Taxe sur les contrats courts : pas avant 2019 », *journaldunet.fr/management/guide-du-management...*, le 20/06/18 + « Le gouvernement hausse le ton sur les contrats courts », *lefigaro.fr/conjoncture/2018/06/24/20002...* - (25) « Avenir professionnel : pas d'accord députés-sénateurs sur le projet de loi », *actu.orange.fr/politique/avenir-professionnel...*, le 16/07/2018 - (26) « Suppression de la taxe d'habitation : qui va payer ? », *liberation.fr/France/2018/05/08/suppression...* - (27) « La suppression de la taxe d'habitation vire au casse-tête », Marc Vignaud, *lepoint.fr/economie/la-suppression*, le 09/04/2018 - (28) « Préparez-vous à payer davantage d'impôts locaux », *contrpoints.org/2018/07/02/19480...* - (29) « Taxe d'habitation : Bruno Lemaire veut la maintenir pour les résidences secondaires ». - (30) « La suppression totale de la taxe d'habitation sera finalement financée par... le déficit », *lefigaro.fr/conjoncture/201/07/02/20002...* - (31) « L'IFI jugé partiellement constitutionnel par le conseil constitutionnel. L'ISF est donc supprimé et l'IFI créé à partir de 2018 », Guillaume Fonteneau, *leblogpatrimoine.com/impot/ifi-juge...*, le 28/02/2018 - (32) « Flat tax : les 1 % les plus aisés concentreront 44 % des gains », Cécile Crouzet, *lefigaro.fr/impots/2017/10/27/05003...* - (33) « Suppression de l'« exit tax » : le nouveau pavé dans la mare de Macron », *lesechos.fr/economie/budget-fiscalite/0301632...*, le 02/02/2018 - (34) « Retraites ; une pseudo-réforme », *contrpoints.org/2018/07/02-retraites...* - (35) « Retraites par points : les grandes lignes d'une réforme périlleuse », *sudouest.fr/2018/05/31/retraites-par...* - (36) « Réforme des retraites : les déclarations de Macron ne sont pas rassurantes », *contrpoints.org/2018/06/21/reforme-des...* - (37) « Une réforme susceptible de pénaliser un grand nombre de femmes », *debout-la-France.fr/actualite/pension...*, le 21/06/2018 - (38) « Les pensions de réversion doivent être « plus justes et efficaces », *finance.orange.fr/actualite/article/le-maire-les-pensions...*, le 24/06/2018 - (39) « La mise au point de Macron sur un dossier miné », *actu.orange.fr/politique/pensions-de...*, le 28/06/2018 - (40) « Grande enquête : Les Français aiment leurs aînés ! », *notretemps.com/famille/dependance/grande...*, le 13/06/2018 - (41) « Nouveaux coups de griffe de Bayrou sur la réforme des institutions », *actu.orange.fr/politique/nouveaux...*, le 12/06/2018 - (42) « Soirée électrique à l'Assemblée sur le nombre de parlementaires et le mode de scrutin », *actu.orange.fr/politique/soiree...* le 18/07/2018 + « 75 députés s'opposent à la coexistence de 2 types de députés », *actu.orange.fr/politique/proportionnelle...*, le 08/07/2018 - (43) « Éric Woerth : «Les mauvaises surprises de prélèvement à la source» », *lefigaro.fr/vox/economie/2018/07/08/3107...* - (44) « L'impôt à la source : fiasco en perspective », *contrpoints.org/2018/07/16/320323-limpot...* - (45) « Une exonération d'impôt à l'étude pour les salariés à domicile », *actu.orange.fr/politique/article/une-exo...*, le 11/07/2018 - (46) « L'impôt à la source coûtera cher au contribuable », *fr.irefeurope/Publications/Articles/article/l-impot...*, le 02/07/2018 - (47) Vidéo. « Routes à 80 km/h : l'objectif n'est pas d'emmerder le mond'e, assure Philippe », *actu.orange.fr/France/video-routes...*, le 29/06/2018 - (48) « Service universel : un mois obligatoire à 16 ans, puis du volontariat sur Orange Actualités », *actu.orange.fr/France/service...*, le 27/06/2018 - (49) « Service national universel : le gouvernement veut consulter les Français », *lefigaro.fr/actualite-france/2018/06/25/01016...* - (50) « Service national : Morin y voit «des centaines de millions d'euros pour rien» », sur *Orange Actualités*, *actu.orange.fr/politique/service...*, le 04/07/2018 - (51) Vidéo. « Emmanuel Macron ; «On met un pognon de dingue dans les minima sociaux...» », *lc^fr/politique/emmanuel-macron...*, le 13/06/2018 - (52) « « Pognon dingue » : les aides sociales représentent un tiers du PIB, un record mondial », *lefigaro.fr/social/2018/06/13/20011...* - (53) « Aides sociales : il faut une allocation unique », un article de l'Iref-Europe, *contrpoints.org/2018/06/27/319063-aides...* - (54) « Le report du plan pauvreté suscite des critiques sur les priorités de Macron », *actu.orange.fr/politique/le-report...*, le 05/07/2018 - (55) « L'Elysée reporte l'annonce du plan pauvreté », *lefigaro.fr/actualite-France/2018/07/04/01016...* - (56) « Pauvreté, islam, bioéthique... Macron remet à plus tard les sujets qui fâchent », *lefigaro.fr/politique/2018/07/05/01002...*



# Dîners-débats de l'Académie du Gaullisme

19 h 30 - restaurant *Les Noces de Jeannette* - 14, rue Favart, 75002 Paris – ☎ 01.42.96.36.89

\*

**MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 – 176<sup>e</sup> dîner-débat**

*Animé par Georges Aimé et Jean-Louis Guignard et présidé par*



**Pierre CHASTANIER**

*Thème : **LE RENOUVEAU GAULLISTE***

**Pierre Chastanier**, ingénieur et médecin, ancien doyen de faculté, est le président du Cercle Inter Universitaire qu'il a fondé en 2011 après avoir également fondé et présidé pendant six ans le club Dialogue et Démocratie Française que plusieurs d'entre nous connaissent bien.

Dans son dernier ouvrage, « **Le Renouveau gaulliste** » qu'il dédicacera lors de l'apéritif, il commence par nous rappeler l'Histoire à travers une chronologie de faits et de déclarations des « politiques » de l'époque, qu'en dignes et zélés successeurs certains aujourd'hui feignent d'oublier... Il nous ouvre aussi de nombreuses pistes de réflexion, toutes intéressantes à étudier. Son ouvrage est une invitation au combat dans lequel les Gaullistes de conviction – pas ceux d'opportunisme – se reconnaîtront.

Le Renouveau gaulliste qu'il propose est un appel au Rassemblement du Peuple Français. Il nous invite à avoir « La Patrie dans le cœur et la finalité du monde pour horizon ».



Je souhaite participer au 176<sup>e</sup> dîner-débat de l'Académie du Gaullisme (**mercredi 12 septembre 2018**),  
Présidé par **Pierre CHASTANIER** sur le thème « *Le Renouveau gaulliste* ».

Nombre de participants \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nombre de couverts : \_\_\_\_\_ x 39 € (adhérent) = \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ x 43 € (non adhérent) = \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ x 27 € (moins 25 ans) = \_\_\_\_\_

**Les inscriptions envoyées non accompagnées d'un chèque ne seront pas prises en compte.  
AUCUNE POSSIBILITÉ DE DÎNER SANS INSCRIPTION PRÉALABLE.**

Bulletin à retourner à : **ACADEMIE DU GAULLISME** - B.P. 48 - 94700 Maisons-Alfort  
(Accompagné de votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme)